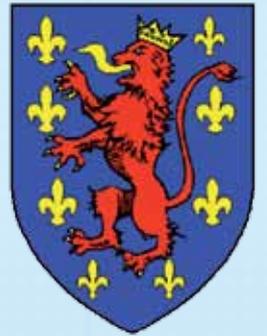


Saint-Laurent-sur-Gorre

Bulletin Municipal - Janvier 2013



S O M M A I R E

	Editorial	P. 3
	Urbanisme	P. 4
	Travaux	P. 7
	Projets	P. 10
	Santé	P. 13
	Affaires sociales	P. 14
	Pompiers	P. 18
	Gendarmerie	P. 19
	Environnement	P. 20
	Culture, tourisme	P. 28
	Affaires scolaires	P. 30
	Personnel	P. 31
	Etat civil	P. 32
	Associations	P. 34
	Vie pratique, agenda	P. 42

Conception, réalisation, photos
Mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre

Impression
GDS Imprimeurs



Cette année aurait pu être une année paisible et porteuse d'espoir à Saint-Laurent-sur-Gorre ; il en fut tout autrement.

La société BIL avait obtenu un contrat avec IKEA, ce projet s'accompagnait de la création de nombreux emplois, une véritable bouffée d'oxygène pour notre secteur économique. D'emblée, La Communauté de Communes, s'implique dans ce beau projet et s'engage à soutenir l'entreprise, se portant acquéreur de deux bâtiments pour un montant de 500 000 euros, dégageant ainsi une trésorerie importante.

Mais la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise à l'automne dernier a mis fin à nos derniers espoirs. L'ensemble des 32 salariés sont licenciés. Certains d'entre eux ont cependant repris le travail au sein d'une nouvelle entité, SLTB, toujours sur le même site, et dans le même secteur d'activité, limitant ainsi le nombre de personnes au chômage.

La nouvelle Caserne des Pompiers a été inaugurée en septembre dernier ; la journée portes ouvertes a permis ce jour là, à nombre d'entre vous de découvrir cette belle réalisation, colorée, bien chauffée et fonctionnelle ; nos soldats du feu apprécient ces nouveaux locaux ; nous espérons de nouvelles vocations pour venir renforcer leur équipe.

Les travaux de rénovation sont achevés à l'Ancienne Mairie, les locaux vont être mis sans tarder à la disposition des associations. Une journée portes ouvertes va être là aussi organisée, afin que vous puissiez découvrir ce remarquable ensemble. Nous souhaitons que le milieu associatif s'approprie très vite ces diverses salles et bureaux, et fasse revivre ce quartier de Saint Laurent.

Après une longue période de direction féminine, la Maison de Retraite , accueille un nouveau directeur, Laurent Lagneau. Très au fait des problèmes liés aux personnes âgées, très empreint d'humanisme, il a déjà bien intégré l'ensemble de l'établissement, nous lui souhaitons bienvenue à la Résidence les Pins.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une belle année 2013.

Le Maire,
Alain BLOND

É
D
I
T
O

Urbanisme

Amélioration de l'habitat

De nouveaux dispositifs d'aides pour 2013.



Pour qui ?

Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants à titre de résidence principale (sous conditions de ressources) ou aux propriétaires qui louent ou souhaitent louer leur logement (sous conditions de localisation de l'immeuble et d'occupation après travaux).

Pour quels travaux ?

Sont particulièrement visés, les travaux qui permettent :

- d'améliorer de façon importante la performance énergétique d'un logement, tels que : travaux d'isolation, installation d'un chauffage plus efficace, remplacement de menuiseries...
- d'adapter un logement à l'état de santé de son occupant, par exemple : pose d'une douche accessible, installation d'ascenseur, création d'une chambre en RDC...
- de rendre habitables des logements très inconfortables ou insalubres.

Quels montants d'aides ?

Il est difficile de donner un taux et un montant unique pour deux raisons :

- chaque cas est particulier,
- chaque financeur (l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Haute Vienne) a ses propres règles qui peuvent ou non se cumuler.

D'autres aides directes ou indirectes peuvent être apportées par les autres partenaires du programme (CARSAT, MSA...).

Aussi, suivant les cas, les aides peuvent varier de 15% à 70%, voire dans certains cas atteindre 100% du montant des travaux subventionnables, avec des plafonds variables.

Comment en bénéficier ?

Avec l'aide des principaux financeurs, le Pays d'Ouest Limousin a mis en place une mission de suivi-animation qui a été confiée au PACT 87.

Elle consiste à :

- informer les personnes sur l'ensemble des aides et leurs conditions d'attribution,
- les aider à cibler les travaux à réaliser pour obtenir une aide,
- les accompagner dans le montage de leur demande de subvention,
- assurer le suivi du dossier jusqu'à la demande de paiement des subventions.

44, rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES

Tél. : 05.55.10.18.78 (de 9h à 11h 30 et de 13h30 à 15h)

mail : pact-arim-87@orange.fr

Permanence terrain : 2^{ème} jeudi de chaque mois (sauf août)

A La Monnerie (Oradour-sur-Vayres / Cussac)



Avec le soutien de :



Urbanisme

L'ADIL 87 vous informe et vous conseille gratuitement en matière de logement

Les conseillers de l'ADIL 87 délivrent environ 10 000 consultations chaque année dans le domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.

Les consultations juridiques portent notamment sur :

- les rapports locatifs : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer...
- la copropriété : assemblée générale, charges de copropriété...
- les relations de voisinage : mitoyenneté, servitudes, nuisances sonores...
- l'urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux...
- les contrats : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres...

Les consultations financières et fiscales portent notamment sur :

- le conseil complet en accession à la propriété : études de financement, frais annexes liés à l'accession, droit de la famille...
- la fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux...
- l'amélioration de l'habitat : prêts et subventions de l'Etat, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA...

Des permanences près de chez vous :

- Saint-Junien - 1^{er} & 3^{ème} jeudi de 9h00 à 12h00 à la Maison du Droit
- Cussac - 1^{er} & 3^{ème} jeudi de 13h30 à 16h30 à la Mairie
- CAF - 2^{ème} & 4^{ème} jeudi de 14h00 à 17h00 à la Caisse d'Allocations Familiales

Un site internet : www.adil87.org

Disposant d'une navigation plus lisible et modernisée, ce nouveau site, cohérent avec la ligne graphique et le contenu national du site de l'ANIL, met en valeur l'information locale développée par notre organisme à travers des rubriques telles que « se loger en Haute-Vienne », les publications de l'ADIL 87 et la création de nouvelles rubriques sur le logement indigne ou les impayés de loyer.

Il fait l'objet d'une veille juridique régulière permettant aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi : 8h30 - 17h30 (sur rendez-vous)
Mercredi : 8h30 - 17h30
Jeudi : 8h30 - 17h30 (sur rendez-vous)
Vendredi : 8h30-17h30

ADIL 87 – 28, avenue de la Libération 87000 Limoges
Tél. : 05.55.10.89.89 - Site internet : www.adil87.org



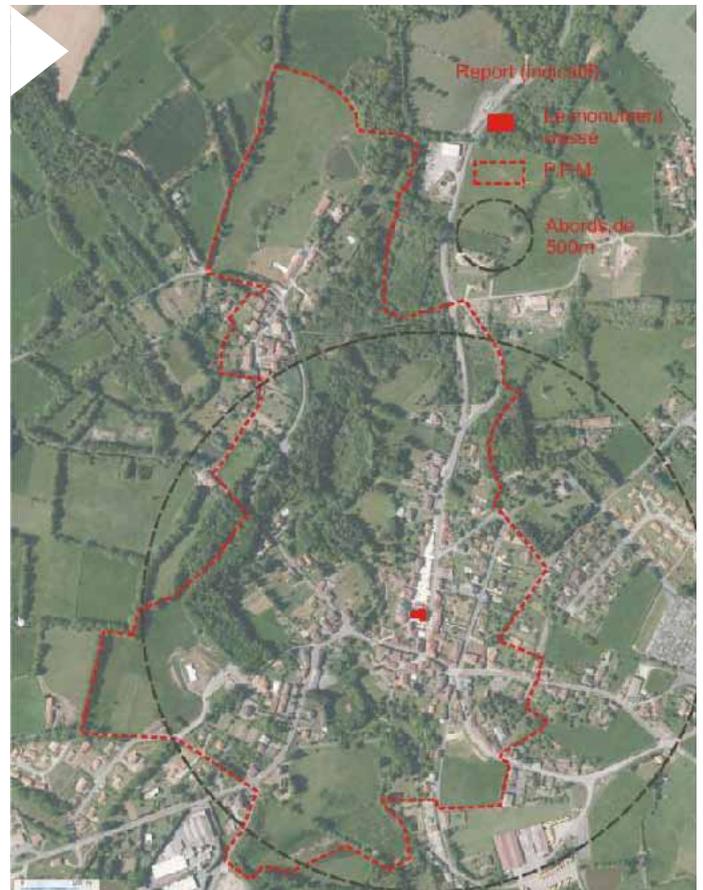
Urbanisme

Périmètre de l'Eglise

Le périmètre de protection de l'Eglise (monument classé) a été modifié et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 8 février 2012, après enquête publique.

Le nouveau périmètre de protection de l'église s'étend sur 63,69 hectares - tracé rouge, au lieu des 78,50 hectares précédemment - rond tracé en noir.

Il englobe en grande partie un versant boisé et libère de son périmètre la partie est du bourg.



Lotissement « Maison Neuve »

3 lots encore disponibles (18€ le m² TTC) :

Lot 8 : Parcelle de 1 157 m² ;

Lot 14 : Parcelle de 1 136 m² ;

Lot 15 : Parcelle de 1 173 m².

Renseignements en mairie au 05.55.00.00.21.



Rue Jean Jaurès

La réfection de la Rue Jean Jaurès, programme longtemps réfléchi, se réalisera courant 2013. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études SOCAMA INGENIERIE de Tulle (19) qui s'adjoint les compétences du bureau d'études paysagiste Vent 2 Terre d'Ussac (19).

Le montant des travaux est estimé à 607 000 € HT, subventionné par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Une réunion publique a eu lieu le 10 décembre 2012 réunissant les propriétaires et habitants de la rue, le bureau d'études et les élus. Le projet d'aménagement a été présenté par le bureau d'études SOCAMA et le représentant du syndicat d'électrification de la Haute Vienne. La sécurité routière, piétonnière, l'assainissement, l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ont été abordés. Chaque propriétaire a pu faire part de ses objections. La mairie reste à leur disposition pour toutes remarques éventuelles qui n'auraient pas été prises en compte. Le bureau d'études SOCAMA a rappelé à plusieurs reprises que les travaux se réaliseront en concertation avec les habitants afin d'occasionner le moins de gêne possible de circulation. Le début des travaux est programmé pour avril, mai 2013, pour une durée de 4 à 5 mois.



Nouvelle caserne de gendarmerie

Les différents bâtiments de la nouvelle caserne de gendarmerie (bureaux et habitations) commencent à se dessiner Route de Maison Neuve.

Afin que l'opération trouve un équilibre financier, l'ODHAC, chargé de la réalisation du programme, et la commune ont signé une convention, celle-ci s'engageant à la cession gratuite du terrain et à la prise en charge du lot des VRD. Ce marché a été attribué à l'entreprise CMCTP pour un montant de 118 711€ HT, les travaux étant subventionnés par l'Etat à hauteur de 27 200€.

La réunion préparatoire a eu lieu le 5 juillet 2012. Les travaux devraient être terminés en novembre 2013. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'architectes Archiscelles à Limoges.



Travaux

Voirie

Les services techniques de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre ont effectué ou suivi divers travaux sur nos routes communales :

- Voie communale 58 – Le Bur, élagage des 2 côtés (Ets Valade-Delage), curage fossés et dérasements des accotements (Ets Pilips) ;
- Voie communale 58 – Beauvais, remise en état complète du pont. (Ets Pataud) ;
- Point à temps (répandage d'émulsion de bitume et de gravillons pour une réparation ponctuelle de surface) sur les voies communales VC 100 Les Gentes – VC 23 et 51 La Chaise - VC 16 La Juliane (Ets CMCTP) ;
- VC 32 Bellevue-Négrelat, travaux de reprofilage et clou-tage des 2 rives, poutres de rives, pose de bordures devant l'Association Perce Neige (Ets CMCTP).

La commune a également fait réparer deux chemins :

- empierrement du chemin GR4 de Négrelat à la route nationale.
- empierrement du chemin du village de la Ribière et celui qui monte vers le village le Bur. Les travaux ont été réalisés début 2012 par la Sté PAILLOT sous la bienveillance du Syndicat Mixte Vienne Gorre S.M.V.G. qui a la compétence « chemins ». Le coût des travaux restant à la charge de la Commune après déduction des subventions et du FCTVA s'est élevé à 15 272,54 €.

Pour 2013, il a été demandé la réfection du Chemin Rural de Mons pour un coût prévisionnel brut de 22 840 € HT et la fin de l'aménagement du GR4 sur le secteur du Bur pour 1 574 € HT.



Route de Perce-Neige



GR4 Négrelat - Mons

Bâtiment technique communautaire

Les bâtiments des services techniques communautaires ont été construits sur le site du bâtiment technique communal. Une travée supplémentaire est accolée à notre bâtiment et à proximité, un hangar de stationnement abrite des véhicules communautaires.

Cela a permis de mutualiser la plate forme de circulation et de bénéficier des structures existantes, (aire de lavage des véhicules, pompe à carburant, télésurveillance intrusion, fermeture périphérique du site).



La Maison des Associations

Les travaux sont terminés depuis janvier 2013. Il aura fallu 2 années pour restaurer ce bâtiment et lui donner une nouvelle « vie ».

Un règlement concernant l'utilisation des salles par les associations est en cours d'élaboration. Un courrier d'information sur leur engagement va être envoyé à chaque président.

Les réunions qui se tenaient à la « salle de l'ancienne mairie », réparties dans différentes salles depuis environ 2 ans pourront ainsi reprendre dans cette nouvelle maison des associations.

Dans un souci de sécurité, le Conseil Municipal a décidé de n'autoriser la circulation de la rue de l'ancienne Mairie que dans un seul sens (du pont de la Gorre vers la place Weihenzell « la Fontaine »).



Mur du cimetière

Le mur de pierre qui délimite la propriété du Comptoir Agricole Laurentais était en très mauvais état. Par endroit des pierres commençaient à tomber dans le cimetière. L'entreprise Goursaud a remis à neuf le mur pour un montant de 23 978,60 € TTC. Les travaux se sont achevés fin novembre.



Remise en état, couverture du clocher de l'église

Remise en état courant octobre de la couverture en bardeaux de châtaignier du clocher de l'église par la Sté Blanchon spécialisée dans la remise en état des monuments historiques pour un montant de 10 727,28 € TTC, montant HT subventionné à hauteur de 4 484,65 € par la DRAC.

Projets

Chaufferie biomasse

L'étude de faisabilité d'une chaufferie bois a été confiée à la Sté TDL, rue de la Génoise ZAC Les Montagnes 16430 Champniers, cette société nous a présenté une étude détaillée de chaque bâtiment comprenant :

- le descriptif technique de chaque bâtiment (structure, isolation, vitrage, toiture) ;
- le descriptif technique des systèmes de chauffage ;
- le descriptif des systèmes de production d'eau chaude ;
- le descriptif énergétique, il s'exprime en MWh ;
- les logements de l'ODHAC (20 logements) ne sont plus pris en compte, mise en place de chaudière à condensation avec radiateur basse température.

Descriptif énergétique :

	Déperditions en KWh	Besoins de chauffage en MWh	Besoins en eau chaude en MWh	Besoins par bâtiment en MWh
Logements gendarmerie	34	44		44
Logement Major	5	9		9
Salle des fêtes	42	18		18
Crèche	18	22		22
Ecole	36	39		39
Cantine	22	19		19
Maternelle	39	42		42
EHPAD	257	285	71	356
Total				549

Coût consommation actuelle :

	Energie	Consommations en KWh	Besoins par bâtiment en MWh
Logements gendarmerie	FIOUL	67 577	44
Logement caporal	ELEC	9 453	9
Salle des fêtes	ELEC	19 138	18
Crèche	ELEC	23 443	22
Ecole	FIOUL	59 717	39
Cantine	FIOUL	29 087	19
Maternelle	ELEC	45 014	42
EHPAD	FIOUL	493 976	356
Total			76930

Coût entretien actuel :

	Energie	Dépenses (€ TTC)
Logements gendarmerie	FIOUL	-
Logement Major	ELEC	-
Salle des fêtes	ELEC	-
Crèche	ELEC	-
Ecole	FIOUL	566
Cantine	FIOUL	566
Maternelle	ELEC	-
EHPAD	FIOUL	5328
Total		6460

Coût de fonctionnement annuel par rapport aux besoins :

- Consommation totale des bâtiments : 76 930 € TTC
- Entretien : 6 460 € TTC
- Coût total : 83 390 € TTC
- Coût de fonctionnement / besoins : 153 € TTC / MWh

Possibilité dimensionnement chaufferie 3 cas de figures :

- Cas 1 : Chaudière bois + appoints existants
- Cas 2 : Chaudière bois + appoint centralisé
- Cas 3 : Chaudière 100 % bois + secours existants

Préconisation de dimensionnement des Cas 1 & 2

- Puissance chaudière bois : puissance entre 40 et 70%, taux de couverture des besoins compris entre 70 et 90%.
- Puissance chaudière (appoint – secours) : des chaudières gaz ou fioul assureront le complément de puissance. En dehors de sa fonction d'appoint, la puissance de ces chaudières permettra également d'assurer le secours de la chaudière bois.

Estimation Puissance chaufferie 500 kW.

Les ressources en biomasse peuvent être classées en plusieurs catégories, selon leurs origines :

- le bois, sous forme de bûches, granulés et plaquettes ;
- les sous-produits du bois qui recouvrent l'ensemble des déchets produits par l'exploitation forestière (branchage, écorces, sciures...), par les scieries (sciures, plaquettes...), par les industries de transformation du bois (menuiseries, fabricants de meubles, parquets) et par les fabricants de panneaux ainsi que les emballages tels que les palettes ;
- les sous-produits de l'industrie tels les boues issues de la pâte à papier (liqueur noire) et les déchets des industries agroalimentaires (marcs de raisin et de café, pulpes et pépins de raisin etc.) ;
- les produits issus de l'agriculture traditionnelle (céréales, oléagineux), résidus tels que la paille, la bagasse (résidus ligneux de la canne à sucre) et les nouvelles plantations à vocation énergétique telles que les taillis à courte rotation (saules, miscanthus, etc) ;
- les déchets organiques tels que les déchets urbains comprenant les boues d'épuration, les ordures ménagères, et les déchets en provenance de l'agriculture comme les effluents agricoles.

Préconisation de dimensionnement du Cas 3

- Puissance chaudière bois : puissance 100%, taux de couverture des besoins compris à 100%.
- Chaudière et installation électrique (secours) : des chaudières fioul et installation électrique assureront le secours.

Estimation Puissance chaufferie 800 kW.

Projets

Estimation du coût global du MWh

Cas 1 : Chaudière bois + appoints existants

Avantages

- Conserve les chaufferies existantes ou installations existantes
- Eau chaude

Inconvénients

- Augmente les points de maintenance
- Prévoir le remplacement de certains appareils d'appoint sous une dizaine d'années.
- Fourniture multiple de contrat d'approvisionnement (fioul /bois)

Prix estimé à 950 000 € TTC

Prix de revient à 66 000 € TTC

Coût global du MWh à 120 € TTC

Cas 2 : Chaudière bois + appoint centralisé

Avantages

- 1 point de maintenance
- Dimensionnement appoint optimisé par rapport au site
- Matériel neuf
- Coût de maintenance

Inconvénients

- Investissement chaufferie plus élevé
- Production d'eau chaude à réadapter sur certains sites (voir existant) pour l'été

Prix estimé à 1 000 000 € TTC

Prix de revient à 61 000 € TTC

Coût global du MWh à 111 € TTC

Cas 3 : 100 % bois + secours existants

Avantages

- 100% énergie renouvelable

Inconvénients

- Investissement chaufferie plus élevé
- Production d'eau chaude à réadapter sur certains sites (voir existant) pour l'été

Prix estimé à 1 085 000 € TTC

Prix de revient à 53 000 € TTC

Coût global du MWh à 96 € TTC

Prochaine étape :

Le conseil municipal demande la présentation détaillée de chaque cas proposé, afin de retenir la solution la plus pertinente en terme d'investissement, de coût global du MWh, et des différentes aides possibles. Il a également pris note que le coût global du MWh est actuellement de 153 € et qu'il pourrait être de 96 €, 111 €, 120 € suivant le cas retenu.

Un Restaurant à Saint-Laurent-sur-Gorre

L'idée a germé dans la tête de Christian BARUCHE, originaire de la commune et cuisinier à Excideuil-sur-Vienne. Il l'a présenté aux élus.

La commune de Saint-Laurent-sur-Gorre n'ayant plus de restaurant depuis 3 ans, le conseil municipal a d'emblée accepté d'aménager un bâtiment pour abriter ce futur projet.

Le restaurant sera dans ce qui est aujourd'hui nommé « La Grange Pénarier » entre la boucherie et la société d'assurance. Le coût prévisionnel des travaux est de 120 000€ HT. La capacité prévue est de 40 couverts. Le permis de construire est en cours d'instruction et l'inauguration devrait avoir lieu fin 2013.



Pharmacie de Saint-Laurent-sur-Gorre

Deux nouvelles pharmaciennes titulaires Catherine MALTERRE et Delphine PUIGROS succèdent désormais à notre regretté Thierry DESCUBES à la pharmacie de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Elles vous accueillent avec toute leur équipe (Joëlle, Annick et Sandrine) au 9 Allée des Thuyas, tél : 05.55.00.01.42

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Elles vous proposent :

- Location et vente de matériel médical
- Orthopédie - Contention
- Phytothérapie - Aromathérapie
- Parapharmacie
- Vétérinaire



Cabinet médical

Le cabinet médical des Docteurs BLOND et BOULESTEIX-FAURE a changé d'adresse au 1^{er} janvier 2013. Il se trouve désormais au : 11, place de l'Eglise au rez-de-chausée de l'ancien presbytère, entre le « Petit Marché » et la Médiathèque.



Le numéro de téléphone est toujours le 05.55.48.10.48.

Les jours et les horaires de consultations sont les mêmes pour chacun des deux médecins.

Les horaires de secrétariat et d'accueil téléphonique changent. Pour les prises de rendez-vous, et les visites à domicile, il vous faut appeler impérativement entre 8 heures et 10 heures 30 le matin, et entre 14 heures et 16 heures l'après-midi.

Seuls les appels pour les urgences seront traités en dehors de ces plages horaires.

Affaires sociales

Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) : Point Ecoute

Dans le cadre des services proposés par le CIAS - Centre Intercommunal d'Action Sociale - de la Vallée de la Gorre, un « Point Ecoute » est proposé aux administrés de la communauté de communes.

Les personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et souhaitant un renseignement et une écoute peuvent contacter Véronique Defaye, coordinatrice de l'action sociale, 2 Place de l'Eglise à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Des services annexes vous sont proposés :

- permanences des partenaires sociaux : assistant social de secteur, conseiller Mission Locale Rurale, conseiller Pouce Travail, juriste FNATH, conciliateur de justice ;

- offres d'emploi en consultation libre avec possibilité de recherche d'emploi via internet ;

- permanences du guichet Visio-Public assurées pour vos entretiens avec les partenaires suivants : MSA, Pôle-Emploi, CAF et CARSAT Centre-Ouest.

Les permanences sont assurées les lundis et mercredis de 8h30 à 12h15 ; les jeudis de 13h00 à 17h15 ; les vendredis de 12h45 à 17h00 ainsi que les deuxièmes samedis de chaque mois de 8h30 à 12h00.

Vous pouvez prendre contact au 05.55.48.93.90 (répondeur) ou à l'adresse mail suivante :

cias.vallee.gorre@orange.fr

Association des donneurs de sang bénévoles de Saint-Laurent-sur-Gorre

Il n'existe à ce jour aucun traitement médical capable de se substituer au sang humain. Chaque don est donc capital, c'est la raison pour laquelle nous comptons sur vous lors des prochaines collectes organisées à Saint-Laurent-sur-Gorre à la salle polyvalente :

Les 26 février et 4 juillet 2013 de 15 heures à 19 heures.

Souvenons nous ! Votre acte de générosité permettra de sauver une vie.

Nous vous en remercions.

Le président , Bernard RANTY



La mission locale rurale de la Haute-Vienne

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle.... Venez nous rencontrer !

Vous pourrez être accompagné dans vos choix d'orientation professionnelle, vous serez préparé à la recherche d'emploi en participant à des ateliers thématiques, vous pourrez aussi être guidé dans votre recherche de logement, aidé dans votre accès à la mobilité (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), être informé sur les services dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)...

Une Conseillère Mission Locale peut vous recevoir sur rendez-vous à la permanence de :

Saint-Laurent-sur-Gorre
Communauté de Communes
2, place de l'Eglise

Pour convenir d'un rendez-vous :

Téléphonez à la Mission Locale Rurale de la Haute Vienne au : 05.55.70.45.74.

Solidaribus

Chaque premier jeudi de chaque mois, le Solidaribus du Secours Populaire stationne sur la place Léon Litaud entre 15h30 et 16h45.

Une aide alimentaire et vestimentaire peut être apportée aux personnes ayant les revenus les plus modestes. Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au « Solidaribus » munies des documents justifiant de leurs ressources afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

Affaires sociales

Pouce Travail : déjà 25 ans !



Pouce Travail a été créée il y a 25 ans par des travailleurs sociaux. La finalité de l'association n'a pas changé : aider les personnes sans emploi à retrouver une vie sociale et professionnelle.

« Association intermédiaire », Pouce Travail mérite bien son nom. Elle donne en effet, le coup de Pouce salutaire à quelque 240 personnes (chiffres 2011) qui, à travers un travail auprès de particuliers ou de professionnels retrouvent une place dans la société.

Mercredi 24 octobre, Pouce Travail avait convié les artisans, commerçants et collectivités à partager leur 25^{ème} anniversaire à la salle des congrès du Châtelard. En présence du sous-préfet, du maire de Saint-Junien et de quelques autres personnalités, l'association présenta le chemin parcouru. « *En s'intégrant parfaitement dans le*

réseau local des acteurs qui agissent pour l'emploi, votre association est devenue incontournable » a déclaré Pierre Allard. Quant à Jean Salomon, sous-préfet, il a insisté sur la mission d'insertion professionnelle que poursuit l'association : « *Crise économique ou pas, il y aura toujours des gens victimes d'accidents de la vie* ».

Bernadette Desroches, présidente de l'association, avait confié le soin à Laurence Beige et à Jézabel Roy de présenter Pouce Travail. L'association est constituée d'un conseil d'administration de 11 personnes bénévoles, appuyée par une équipe de 4 salariées qui gèrent le quotidien de la structure.

Elle propose, sur tout le Pays d'Ouest Limousin, des services aux artisans, commerçants, entreprises, collectivités, associations, comme aux particuliers : entretien ménager, des espaces verts, manutention, manoeuvre,...

« *On part du terrain, des besoins du client, pour trouver la personne compétente.* » Pouce Travail accompagne aussi ses salariés dans leur retour à l'emploi. A l'exemple de Yoann, un salarié de 26 ans qui témoigne : « *J'avais perdu confiance. J'ai repris l'espoir d'être embauché dans une entreprise.* »

Contact : 05.55.02.03.16 et site internet : www.poucetravail.com



Affaires sociales

Service Inter cantonal de Restauration pour Personnes Agées

Créé en 1987 à l'initiative des élus locaux et des professionnels de l'action gérontologique, le SIRPA, par l'intermédiaire de Madame Michel, assure des livraisons de repas dans toutes les communes des cantons d'Oradour-sur-Vayres, de Saint-Laurent-sur-Gorre et de Saint-Mathieu.

Les repas sont confectionnés au CHS Esquirol qui dispose d'une cuisine centrale répondant aux normes en vigueur. La satisfaction de l'utilisateur et le respect de la législation sont les priorités du service.

Les repas sont acheminés dans un véhicule adapté au transport de denrées alimentaires en liaison froide. Le principe de la liaison froide permet de conserver les aliments pendant trois jours après leur préparation et permet d'assurer la livraison des repas sur une aire géographique importante.

Pour ne pas rompre la chaîne du froid, il est nécessaire de disposer d'un réfrigérateur en bon état de fonctionnement qui permette la conservation des plats jusqu'à leur consommation.

Les repas se composent d'un potage, d'une entrée, d'un plat de résistance, d'un laitage et d'un dessert. Les modalités de conservation et de remise en température des repas sont indiquées sur les barquettes de conditionnement.

Sur prescription médicale, il est possible de bénéficier de différents menus de régime (diabétique, sans sel, mixé...)

Les livraisons sont groupées :

- livraison les lundis après-midi ou les mardis matin : à consommer les mardis et mercredis ;
- livraison les mercredis : à consommer les jeudis et vendredis ;
- livraison les vendredis après-midi ou samedis matin : à consommer les samedis, dimanches et lundis.

Chaque usager peut faire appel au service à sa convenance :

- pour une période temporaire ;
- pour une période indéterminée ;
- pour tous les jours ;
- pour seulement un ou plusieurs jours dans la semaine.

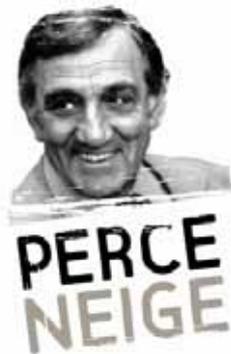
Il n'existe pas de durée minimale d'utilisation du service. Il suffit de prévenir 48 heures à l'avance.

En 2012, le repas était facturé à 7.70 €, il est possible d'obtenir une prise en charge d'une partie de ce coût dans le cadre de l'APA ou de l'aide sociale.

Pour tous renseignements, contactez le service au 05.55.78.15.62 ou au 06.47.00.54.79.



Affaires sociales



Déjà une nouvelle année qui se termine. Voilà plus de 2 ans maintenant que la Maison Perce-Neige de Saint-Laurent-sur-Gorre a ouvert ses portes. L'hébergement en internat est complet et déjà une liste d'attente est mise en place. Nous rappelons que les dossiers de demande d'hébergement doivent être adressés au siège social de l'Association situé à Courbevoie. Le secrétariat de la Maison de Saint-Laurent-sur-Gorre reste à votre disposition pour vous transmettre la liste des pièces à fournir pour la constitution de ces dossiers.

La maison dispose également d'une activité « Accueil Temporaire ». Cet accueil permet aux personnes adultes handicapées mentales âgées de plus de 40 ans de se familiariser à la vie en collectivité. Elle permet également aux proches et aux aidants de s'autoriser un peu de répit. Afin de faciliter les liens avec les proches et de maintenir un environnement familial, la priorité d'admission est donnée aux personnes originaires et domiciliées dans la Haute-Vienne.

■ Cette année nous avons mis en place au sein de la Maison le Conseil de la Vie Sociale. Composé de 5 représentants des résidents de 4 représentants des familles et de 2 représentants des salariés, il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question relative au fonctionnement de la Maison. Le Conseil de la Vie Sociale doit également être consulté sur l'élaboration et la mo-

dification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

■ Nous poursuivons l'Amélioration Continue de la Démarche Qualité.

L'association Perce-Neige s'est engagée depuis 2005 dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, de l'évaluation conforme aux exigences législatives. La qualité et l'évaluation sont des leviers de changements, mobilisant les débats, valorisant le personnel, consolidant les compétences, permettant de répondre au mieux aux besoins et demandes des résidents

L'année 2012 fut comme la précédente riche en émotions. Les résidents se sont bien adaptés à leur nouveau lieu de vie. L'équipe pluridisciplinaire reste à l'écoute permanente des besoins et des attentes des résidents. Cette année l'ensemble des résidents qui le souhaitent ont pu découvrir de nouveaux horizons grâce à la mise en place de transferts et de séjours vacances. Ils ont découvert ou redécouvert le Mont Dore, l'Île de Ré, La Réserve Africaine de Sigean, ... Nos sorties quotidiennes durant la belle saison les ont également conduits dans des parcs animaliers (le parc du Reynou, la Vallée des singes, ...). Ils ont pu admirer la beauté des villages pittoresques de la région (Collonge la Rouge, Sarlat,...) ainsi que l'architecture des châteaux. Grâce à des guides attentifs et passionnés, la visite de nombreuses expositions a été un réel enrichissement. Certains des résidents ont souhaité participer à des concerts (Ages tendres et tête de bois, RFM Paty,...). Nous avons également participé aux marchés des producteurs du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Des manifestations ont également eu lieu au sein de la Maison. La fête de la

musique a ensoleillé une journée où l'absence de l'astre ne s'est pas ressentie. La venue également de l'Association Cool Side 87 au mois de Juin a permis aux résidents de découvrir et partager la passion du side-car par le biais d'une petite ballade sur nos belles routes de campagne.

Nous remercions les généreux donateurs avec une pensée particulière pour Monsieur André LAGARDE sans qui nous ne serions pas là. Cette année, en présence de Monsieur Le Préfet et Monsieur Le Maire, nous avons inauguré notre salle polyvalente qui désormais s'appelle « salle André Lagarde ».

Durant cette année, nous avons œuvré en étroite collaboration avec une ferme pédagogique située aux Jarosses sur la commune de Champagnac la Rivière, nous les remercions pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires, Monsieur le Maire, l'ensemble des intervenants au sein de la Maison ainsi que les commerçants de Saint-Laurent-sur-Gorre qui nous accueillent toujours avec un grand sourire. Bien sûr nous remercions l'ensemble du personnel de l'Association Perce-Neige pour tout le travail qu'ils font en amont et leur soutien si précieux.

Nos profonds remerciements sont adressés aux résidents de la Maison Perce-Neige de Saint-Laurent-sur-Gorre pour leurs sourires, leurs regards, leurs leçons de vie ainsi qu'à leurs familles pour toutes les marques de confiance qu'elles nous adressent.

Les résidents et le personnel de la Maison Perce-Neige de Saint Laurent vous souhaitent à tous de bonnes fêtes et une très bonne année 2013.

Pompiers

Caserne des pompiers

Le samedi 29 septembre 2012, les élus des communes concernées, les conseillers généraux, la Présidente du Conseil Général, le Président du conseil d'administration du SDIS, le Sous Préfet, une délégation de la commune jumelée de Weihezell, les pompiers volontaires étaient tous présents pour inaugurer officiellement le nouveau centre de secours.

Nos soldats du feu étaient installés depuis 32 ans dans des locaux inadaptés à la mixité des pompiers volontaires et avec une sortie véhicule dangereuse.



L'équipe est constituée de 27 pompiers volontaires dont 3 femmes.

La population, les élus et les responsables de la sécurité civile ont apprécié la qualité d'une réalisation qui permet d'œuvrer dans de très bonnes conditions et de stationner le matériel sans crainte de gel ou de démarrage des véhi-

cules. Les pompiers bénéficient d'un bâtiment de 392m² dont l'accès est facile. Il comprend des travées pour stationner les véhicules, un bâtiment surélevé comprenant des vestiaires pour hommes et pour femmes, une salle



radio, des bureaux, deux chambres de garde et une salle polyvalente.

Les travaux ont duré 10 mois. L'investissement est de 677 582€ financés par le département à hauteur de 50%, l'état à hauteur de 16% et les communes de Saint-Laurent-sur-Gorre, Gorre, Saint-Auvent, Cognac-la-Forêt, Oradour-sur-Vayres, Champsac, Champagnac-la-Rivière et Séreilhac. La commune de Saint-Laurent-sur-Gorre a cédé gratuitement le terrain au département, qui est le propriétaire de ce Centre de secours.



Gendarmerie



La gendarmerie

La Gendarmerie Nationale, institution militaire garante de votre sécurité, de votre paix et de la protection de vos biens est implantée localement sur les cantons de Saint-Laurent-sur-Gorre, Oradour-sur-Vayres et Saint-Mathieu par une communauté de 3 brigades regroupant chacune 6 militaires.

Le chef lieu de communauté à Saint-Laurent-sur-Gorre offre un accueil permanent dans les plages horaires d'ouverture de bureau du lundi au samedi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures et le dimanche de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

Pour les brigades de proximité d'Oradour-sur-Vayres et de Saint-Mathieu l'accueil hebdomadaire au public par un gendarme local est réparti comme suit :

- brigade d'Oradour-sur-Vayres : les mercredis et vendredis de 14 heures à 18 heures.
- brigade de Saint-Mathieu : les mardis et samedis de 14 heures à 18 heures.

Dans les cas particuliers, un créneau horaire complémentaire peut être mis en place.

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'interphone mis à votre disposition vous met en relation immédiate avec un opérateur.

Des missions de prévention de proximité, de police sur la route, de secours et d'assistance sont réalisées quotidiennement par les gendarmes de la communauté de brigades. Néanmoins votre vigilance et votre aide nous est précieuse.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

■ **Protégez votre domicile**, système de fermeture fiable, viseur optique, entrebâilleur, volets, grilles, éclairage automatique, protection électronique, auto surveillance du lo-tissement, porte extérieure fermée, outils d'escalade ou effraction hors de portée, objets de valeur ou précieux, carte de crédit, clés de voitures rangées de façon non visible.

■ **En cas de visite ou de doute**, sollicitez une carte professionnelle, appelez sans tarder la mairie ou la brigade de Gendarmerie, ne laissez jamais le visiteur seul.

■ Si vous possédez un **coffre fort**, il doit être hors de vue des visiteurs et scellé dans la mesure du possible.

■ **Photographiez** tous vos objets ou mobiliers de valeur pour en faciliter les recherches et pour vous justifier auprès de votre assurance. Conservez vos factures ou numéros de série des objets particuliers.

■ **En cas d'absence**, aviser vos voisins et dans le cadre des opérations Tranquillité Vacances, signalez votre départ à la brigade de Gendarmerie, des patrouilles de surveillance seront organisées.

Pour nous joindre, composez le

■ 05.55.00.00.02 Saint-Laurent-sur-Gorre

■ 05.55.78.10.04 Oradour-sur-Vayres

■ 05.55.00.30.09 Saint-Mathieu

ou le 17 ou 112 en cas d'URGENCE



Environnement

Objectif Zéro Pesticide

La commune a officialisé son engagement de réduction de l'utilisation des pesticides en signant le 12 juillet 2012 lors du marché fermier la charte « **Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages** » en présence de M. Yves RAYMONDAUD, représentant Mme PEYROL-DUMONT, Mr Jean Jacques RABACHE, Mme Emilie RABEATEAU, Limousin Nature Environnement, Mr Cyril PARRIS et Mme Sophie ANRIGO, FREDON Limousin.



La commune a fait l'acquisition de 2 désherbeurs thermiques pour un montant de 1 180 € TTC subventionnés à hauteur de 300 € par le Conseil Général, c'est le premier matériel nécessaire pour réaliser des méthodes de substitutions.



Les pesticides sont présents partout dans l'environnement, polluant, par contamination, les eaux des rivières, la pluie, l'air, l'atmosphère et les sols. On les retrouve également dans les fruits, les légumes, les céréales et les produits d'origine animale. Ainsi disséminés, ils engendrent des conséquences sur la santé humaine et sur la biodiversité.

Les jardiniers doivent aujourd'hui changer de façon de faire, en cherchant les solutions les mieux adaptées pour jardiner sans risque pour l'homme et la nature et en préservant les ressources en eau.

Les 6 engagements des éco-jardiniers

Engagement I : Faire des rotations de cultures

■ La rotation des cultures aussi appelée « assolement », consiste à alterner sur plusieurs années la culture de différentes catégories de légumes en fonction de leurs besoins spécifiques. Les légumes du potager n'ont pas tous les mêmes besoins nutritifs et ils ne vont pas les chercher à la même profondeur. La culture d'une même catégorie de légumes dans la même parcelle épuise le sol d'année en année et contribue au développement des maladies et des parasites.

Pour pratiquer l'assolement, il faut séparer le potager en 4 parcelles sur lesquelles s'appliquera la rotation. Cette technique limite l'apport de traitements chimiques.

Environnement

La règle consiste à ce que deux espèces de la même famille ne se suivent jamais et que les légumes racines, feuilles, tiges et fleurs se succèdent sur une même parcelle.

Engagement II : Mélanger et associer les plantes et les fleurs

■ Le principe de base de l'association des plantes, appelé « compagnonnage », consiste à faire voisiner, de façon contrôlée, plusieurs plantes cultivées, légumes, aromatiques et fleurs, pour leur influence bénéfique et réciproque les unes sur les autres. Cette manière de travailler permet une meilleure occupation des sols, oblige la diversité et la pluriculture. Le panachage d'espèces empêche le développement de parasites spécifiques, évite l'érosion et limite la croissance des herbes indésirables.

Engagement III : Choisir des outils adaptés

■ Avoir un potager ou un verger productif toute l'année, ne pas laisser les herbes indésirables en compétition avec les plantes cultivées, fait partie de la réussite d'un jardin. Obtenir un désherbage efficace, sans l'emploi de produits chimiques, implique la pratique de plusieurs techniques de base.

1° : Combiner 2 ou 3 outils (binnette, sarcloir et herse) pour plus d'efficacité, agir le plus tôt possible et lentement.

2° : Détruire les herbes par choc thermique (par rayonnement infra-rouge, vapeur ou arrosage d'eau chaude ou paillage) à leur stade de plantule.

La meilleure méthode alternative aux herbicides est de combiner le désherbage mécanique et le désherbage thermique, et seulement lorsque c'est nécessaire.

Les meilleurs remèdes et fertilisants sont dans la nature, il suffit de posséder la recette ! Une tonne de déchets verts permet d'obtenir environ 500 kg de compost...

Engagement IV : Utiliser des engrais et traitements naturels

■ Parmi les moyens naturels existants et simples à réaliser, afin d'apporter de l'engrais de qualité au potager, faire un compost dans un coin du jardin est à privilégier. Il apportera l'humus nécessaire au développement du milieu microbien et les fertilisants indispensables au bon développement des plantes. Autre technique, l'utilisation d'engrais verts, permet de fixer l'azote dans le sol et de le nourrir. Pour chaque attaque de parasite ou maladie, il existe des traitements naturels (purins, bouillies et autres préparations) à utiliser avec parcimonie et bon escient.

Engagement V : Couvrir le sol

■ Le paillage permet de protéger le sol contre le développement des herbes indésirables au potager. Il retient l'humidité au niveau du sol évitant les fortes évaporations en période chaude et protège des gelées en hiver. Les paillis organiques, constitués de végétaux, sont intéressants à plusieurs niveaux en plus des actions citées. Ils se décomposent lentement et apportent des matières utiles aux plantes. Ils permettent de recycler les déchets verts du jardin qui ne seront plus brûlés (résidus de tonte, feuilles mortes, branches broyées...)

Pour un paillage efficace, il est nécessaire de couvrir le sol sur au moins 5 cm d'épaisseur. Chaque paillis a des propriétés propres, l'astuce est d'en utiliser plusieurs.

Pour accueillir un grand nombre d'auxiliaires, il est nécessaire de garder un jardin sain, sans chimie, des espaces fleuris et des refuges adaptés à leur accueil.

Engagement VI : Protéger les auxiliaires du jardin

■ Il existe une alternative aux pesticides efficace et naturelle appelée « lutte biologique », pour lutter contre les insectes ravageurs et autres nuisibles, pour les professionnels comme pour les jardiniers amateurs. Il s'agit d'utiliser des insectes et petits animaux auxiliaires, prédateurs naturels des nuisibles des potagers, des vergers et des plantes d'ornement. Ces auxiliaires, comme la larve de coccinelle ou le hérisson, sont présents pour beaucoup, dans les jardins, ou peuvent y être introduits.

Environnement

Fleurissement

La commune s'est inscrite pour la 1^{ère} année au concours départemental des communes fleuries. Le jury départemental nous a rendu visite le vendredi 13 août, il a eu une bonne appréciation d'ensemble de nos espaces fleuris et nous a donné de précieux conseils sur les possibilités pour les faire évoluer. Notre travail commence à se remarquer, ce qui est encourageant.



Incivilité

Une fois de plus des personnes inciviles confondent éco-point et déchetterie.

Peut-être la déchetterie était-elle fermée ? Ou bien ces personnes n'avaient pas assez d'essence pour y aller ? Ou encore, se sont-ils dit : « les cantonniers le nettoieront bien !!! ». Et dans tous les cas ce sont eux qui le feront.

Mais faut-il rappeler que lorsque la Commune apporte des encombrants à la déchetterie, elle paye ; le temps passé à nettoyer les éco-points pourrait être utilisé à autre chose de plus constructif.

Enfin, la personne qui a déposé ces débris fera payer deux fois son dépôt : le temps des employés communaux, et le coût du transfert à la déchetterie.

Les contrevenants seront systématiquement convoqués à la Gendarmerie et verbalisés.

Il n'est donc pas inutile de rappeler les horaires d'ouverture de la déchetterie :
lundi, mercredi, vendredi, samedi de 14h à 18h.



SYndicat Départemental de l'Élimination des Déchets

La prévention des déchets... c'est quoi ? L'éco-exemplarité

La prévention ce sont tous les gestes qui peuvent être mis en place pour ne pas produire un déchet. C'est :

- réduire les quantités de déchets produits,
- réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable.

Le SYDED Haute-Vienne conduit un programme local de prévention des déchets depuis 2010. Il pilote des actions avec des partenaires privés et publics pour réduire de 7% la production de déchets sur le territoire.

Chacun de nous produit des déchets, qui doivent ensuite être traités par les collectivités.

Prévenir leur production, c'est donc prévenir les coûts de prise en charge de ceux-ci. Nous pouvons tous, à notre niveau, faire de la prévention

Pourquoi réduire sa production de déchets?

- réduire les coûts dus à leur traitement ;
- protéger notre environnement ;
- préserver nos ressources naturelles.

La réduction des déchets : quelques gestes de prévention

- composter ses déchets putrescibles de cuisine et du jardin,
- faire ses courses à l'aide d'un panier ou d'un sac réutilisable,
- privilégier les produits avec moins d'emballages (comme les éco-recharges), avec des emballages recyclables ou écologiques,
- préférer les produits rechargeables ou réutilisables (piles, chiffon...) aux produits à usage unique (lingettes),
- acheter plutôt les produits en vrac ou au détail,
- choisir des produits locaux, ou portant un label environnemental,
- boire de préférence l'eau du robinet,
- indiquer «STOP PUB» sur la boîte à lettres,
- limiter les impressions papier, au bureau comme à la maison,
- avant de jeter, réparer, réutiliser, donner, vendre...

Cette liste n'est pas exhaustive ; à nous de trouver nos propres gestes, en fonction de nos besoins, de nos habitudes de consommation, de notre rythme de vie...

L'éco-exemplarité est une démarche qui concerne essentiellement les administrations et les collectivités territoriales. Le but est de diminuer la quantité des déchets dans les bureaux et au sein des services techniques. Parmi les initiatives à mettre en place : le tri des papiers de bureau (représentant 80% des déchets produits par une administration), lutter contre le gaspillage dans les cantines et utiliser un composteur. Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SYDED s'est engagé dans la démarche et accompagnera les collectivités dans cette voie pour montrer l'exemple dès 2013.

Le compostage

Pourquoi composter ? ...

- pour fournir au sol les éléments nutritifs des plantes,
- pour substituer le compost aux engrais chimiques,
- pour faire du jardinage biologique,
- pour rendre à la terre ce qu'elle nous a donné,
- pour réduire la quantité de déchets à traiter.

En compostant, vous diminuez votre production de déchets (déchets de cuisine, végétaux) et participez à la réduction des coûts de transport et de traitement.

Vous contribuez également à la préservation de l'environnement en utilisant un engrais naturel respectueux du cycle biologique.

Adoptez ce geste simple du compostage, vous réduirez ainsi de 30% votre poubelle. Vous pouvez composter en tas, en silo ou en composteur.

Le SYDED vous propose des composteurs au prix de 22 euros grâce aux aides du Conseil général et de l'Ademe. Commandez – le auprès du SYDED, vous le retirerez dans nos locaux à Limoges ou sur demande à la déchetterie la plus proche de chez vous.

Environnement

Eclairage

Programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public

Le Syndicat Energies Haute-Vienne va procéder au positionnement d'un régulateur-réducteur de tension sur les transformateurs dits de la Mairie, de la Gorre et de la Route de Saint-Cyr dans le cadre du programme d'économies d'énergie. La dépense prévue est de 13 875,41 € TTC ; une subvention de 4 000€ attribuée par le Syndicat Energies sera à déduire.

Programme d'éclairage public spécifique

Le Syndicat Energies a décidé d'éradiquer du patrimoine des collectivités adhérentes les luminaires de type « boules » ainsi que les sources à vapeur de mercure. Ce projet porte sur un total de 13 foyers sur la Commune. Le programme évalué à 11 601€ avec une subvention du Syndicat de 7 760€ sera inscrit au budget 2013.

Signaler les lampadaires défectueux

Relever le numéro qui figure sur le mât du lampadaire, le communiquer à la Mairie qui fera le signalement auprès du Syndicat d'Electricité.



Parc Naturel Régional

Dans le cadre de sa nouvelle charte, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est chargé de préserver la biodiversité à travers la sauvegarde, la valorisation et la mise en réseau d'une mosaïque de sites remarquables.

Sur la partie limousine du Parc, les landes à bruyères font l'objet d'une attention soutenue. La Lande des Jarosses, située sur les Communes de Saint-Laurent-sur-Gorre et en grande partie sur Champagnac-la-Rivière, fait partie des landes les plus remarquables dont la demande de classement au réseau régional des Réserves Naturelles Régionales est déposée.

Dans ce contexte, un bail civil d'une durée de 10 ans, va être signé entre la Commune et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin (CREN). Il aura pour objet la conservation et l'amélioration du site, par le CREN, par la maintenance d'un milieu ouvert propice au maintien et au développement d'une faune et d'une flore variées et originales. Pour Saint-Laurent-sur-Gorre, cela concerne deux parcelles en cours d'acquisition par la Commune. Le montant de ces acquisitions est de 2.705€ subventionnés à 80% à hauteur de 541 € par le Conseil Général, 811.50 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 812 € par le Conseil Régional.

Le point sur les panneaux photovoltaïques

Voici les premiers chiffres de production d'électricité :

Maison de retraite

Du 6/12/2010 au 5/12/2011 -> 13 320,86 €

Du 6/12/2011 au 05/12/2012 -> 13 471 €

Investissement : 119 678,52 € TTC, la recette est versée au budget CCAS de la Maison de retraite.

Écoles

Du 6/12/ 2010 au 5/12/2011 -> 7 320 €

Du 6/12/2011 au 6/12/2012 -> 8 394 €

Investissement : 65 279,63 € TTC, la recette est versée au budget principal de la commune.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif et la mission diagnostic

L'assainissement non collectif constitue un mode d'assainissement à part entière, performant et fiable. D'un point de vue environnemental, l'assainissement non collectif doit être considéré comme un mode d'assainissement qui permet de protéger efficacement les milieux naturels.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre, créé en 2004, est un service de proximité qui concerne tous les usagers non raccordés au réseau d'Assainissement Collectif (« Tout à l'égout ») des communes de Cognac-la-Forêt, Gorre, Saint-Auvent, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre et de Sainte-Marie-de-Vaux.

Les missions du SPANC sont d'aider la population à installer un assainissement réglementaire et, de vérifier fréquemment toutes les installations sur le territoire de la Communauté de Communes selon une périodicité de six années.

Suivant les dispositions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, un diagnostic de toutes les installations d'assainissement non collectif est imposé aux communes avant le 31 décembre 2012.

Le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des systèmes neufs ou réhabilités est exercé depuis la création du Service en 2004.

Pour donner suite au diagnostic sur le territoire de la Communauté de Communes, le SPANC intervient depuis le mois de Juillet de cette année sur les installations d'assainissement individuelles existantes de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Le service effectuera une visite sur site des systèmes afin de vérifier l'existence, l'implantation, les caractéristiques et l'état de l'installation d'assainissement autonome puis, son caractère polluant ou non et l'éventuelle nécessité de sa réhabilitation selon les prescriptions du dernier arrêté du 27 avril 2012.

Le diagnostic sera un recueil des informations d'ordre général (coordonnées, nombre d'occupants, nombre de pièces, date de construction du dispositif,...), des données parcellaires (pente, végétation, présence d'un puits...) et des contraintes environnementales (zones humides, zones inondables...).

Enfin, le SPANC étudiera l'implantation du dispositif d'assainissement (distance par rapport aux limites de propriétés...), les caractéristiques de la filière (nature, dimensionnement...) et évaluera l'état des ouvrages.

Tous les usagers du Service ont été préalablement conviés à une réunion publique d'information qui s'est tenue le 18 Avril 2012 dont l'objectif aura été de présenter le Service et d'expliquer le déroulement de la mission.

Avant chaque visite, le SPANC transmettra un avis de passage pour le diagnostic à chacun des usagers.

A la suite du diagnostic, chaque propriétaire recevra un rapport de visite dans lequel seront notifiées les conclusions du service sur l'installation, les améliorations à envisager pour favoriser son bon fonctionnement et des conseils pour l'entretien.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 complétée par le Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010, d'ailleurs, rend obligatoire le diagnostic assainissement pour la vente d'un bien immobilier. Initialement prévue en 2013, la réalisation du diagnostic pour la vente a été avancée au 1er janvier 2011.

La mission de diagnostic des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre va se poursuivre au cours de l'année 2013 afin de finaliser les visites sur les 320 dispositifs autonomes de la commune. Un tiers des dispositifs ont déjà été visités sur la commune ce qui laisse apparaître plus de 55 % des installations nécessitant une réhabilitation urgente.

La Communauté de Communes, à travers les actions du SPANC, affirme sa volonté de réfléchir à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.

Le SPANC a vocation à assister, conseiller et accompagner les usagers. A ce titre, vous pouvez contacter le service à l'adresse suivante :

Mme PAILLER Florence

Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre
2, place de l'église

87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Tél. : 05 55 48 19 20 / Fax : 05 55 48 19 21

Email : spanc.vallee.gorre@orange.fr

Syndicat Vienne Briance Gorre (S.V.B.G.)

La bonne santé financière du syndicat lui permet une diminution de la part syndicale (de 17,80€ à 17€) qui devrait compenser partiellement la hausse contractuelle des tarifs du délégataire pour assurer, en 2013, le maintien au même niveau du prix du service public de l'eau potable qu'en 2011 et 2012.

Le Syndicat rappelle que, malgré les lourds investissements ponctuels qui l'attendent au cours des trois prochaines années, les recettes à prévoir n'altèrent en rien les futurs budgets, les renforcements et extensions de

réseaux ayant quasi totalement été traités jusqu'à ce jour et ceux restant à réaliser pouvant être lissés sur le moyen et long terme.

La consommation d'eau évolue très légèrement avec l'adhésion de la commune de RILHAC LASTOURS (260 usagers et 25 000m³ facturables) et l'arrivée de nouveaux abonnés sur le territoire syndical (460 usagers et 23 000 m³ facturables).

Le raccordement de la distribution d'eau à la canalisation du SYTEPOL

sera opérationnelle au printemps, cet approvisionnement identique à la ville de Limoges et garant d'une meilleure constante de qualité pour l'ensemble des usagers desservis.

L'année 2013 est également l'année de changement de présentation de la facture générale d'eau, avec une distinction de la partie production de l'eau potable sous la responsabilité de SVBG et de la partie traitement eau usée qui est sous la responsabilité de chaque commune .

2012, une année riche pour la préservation des cours d'eau et zones humides de la commune

Une veille pour le bon état des cours d'eau Des travaux de restauration

Après le ruisseau du Limont en 2011, le Malatias a fait l'objet d'une campagne de restauration douce par l'entreprise Hydrosylva. Au programme : abattage d'arbres, de branches, enlèvement des obstacles menaçant l'écoulement de l'eau... Les interventions ne sont toutefois pas systématiques. En effet, dans certains cas, les arbres tombés dans la rivière représentent des caches pour les poissons et sont bénéfiques pour le cours d'eau. Les propriétaires riverains ont été informés des opérations et sont restés maîtres du devenir de leur bois.

Une réserve de pêche

Le Syndicat, en partenariat avec l'AAPPMA de Saint-Laurent-sur-Gorre, travaille également à la mise en place d'une réserve de pêche sur la Gorre entre Gorre et Saint-Laurent-sur-Gorre. Afin de connaître la population de poissons et notamment de Truites fario, des pêches électriques ont été réalisées cet été. Cette méthode a pour objectif de capturer l'ensemble

Vienne
Syndicat Mixte
Gorre



Travaux sur le ruisseau du Malatias

Environnement

des poissons d'un secteur afin de recenser les espèces présentes, le nombre d'individus et leur taille. Tous les poissons sont ensuite remis à l'eau. Les truites sont encore présentes, mais la population reste fragile.

Des partenariats avec les agriculteurs

Le Syndicat a mené sa deuxième campagne visant à la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales (MAEt) à enjeu « eau » avec les agriculteurs des bassins versants de la Vayres et du Gorret. Ces mesures s'appliquent sur les pâturages, les prairies de fauche, les zones humides jouant un rôle de filtre pour la qualité des eaux et la préservation de la biodiversité. Limitation ou suppression de la fertilisation, pérennisation du pâturage extensif font partie des actions majeures contractualisées avec les exploitants. A Saint-Laurent-sur-Gorre, 8 ha de prairies situées au niveau de sources alimentant le Gorret sont désormais concernés par ces mesures.

Des chantiers d'aménagement d'abreuvoirs et de pose de clôtures ont été réalisés cette année sur le territoire du Syndicat sur la base du volontariat avec des exploitants agricoles afin de concilier qualité d'abreuvement et bon état du cours d'eau. Les objectifs de ces aménagements sont multiples :

- limiter les pollutions organiques et microbiennes de l'eau menaçant sa potabilité pour l'homme et le bétail,
 - éviter la destruction des habitats de la faune aquatique par l'apport de terre ou de sables lors du piétinement des berges.
- Sur la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, les ruisseaux du Malatias, du Limouret, du Limont, du Gorret, ainsi que le cours principal de la Gorre peuvent bénéficier de ce type d'aménagement (financé à hauteur de 90 %). Chaque projet étant élaboré au cas pas cas, sur le terrain avec les exploitants intéressés.

La lutte contre les envahisseurs

La gestion des rivières et ruisseaux passe également par d'autres actions telles que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et notamment le ragondin. Le Syndicat met à dispositions des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) 24 cages pour réaliser du piégeage. Ainsi, 30 ragondins ont été capturés sur la commune durant la saison de chasse 2011-2012.

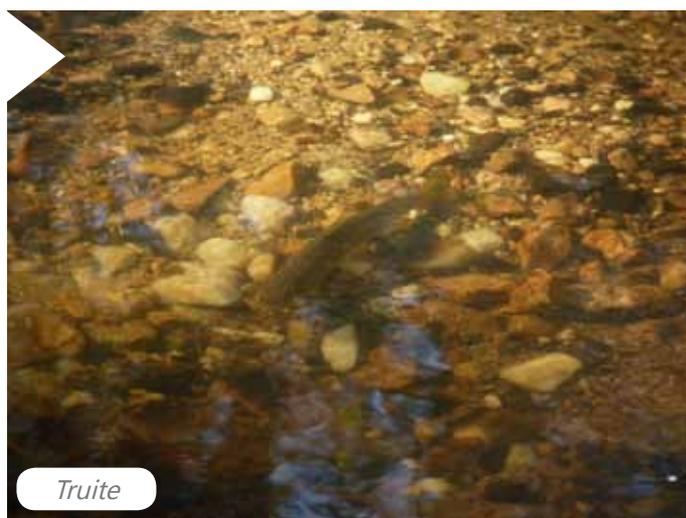
Et encore...

Enfin, le Syndicat apporte un rôle de conseil sur les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur concernant la préservation des zones humides, la gestion des plans d'eau et des seuils de moulins, ... le tout dans un objectif global de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et du bon état écologique.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le **Syndicat Mixte Vienne Gorre au 05.55.48.83.80.**



Le Malatias



Truite

Culture, tourisme

La randonnée, ça marche !

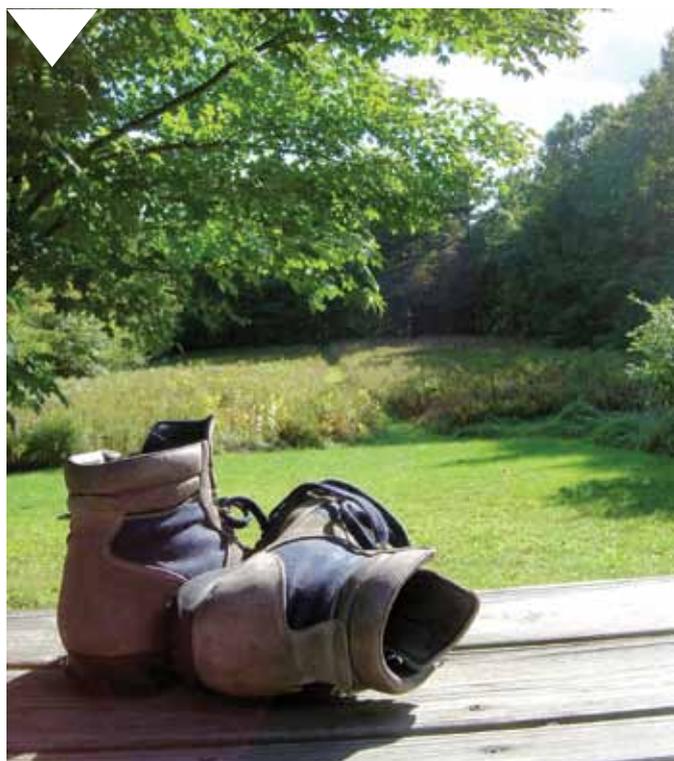
Une pratique en plein essor : la randonnée pédestre. La commune de Saint-Laurent-sur-Gorre a constitué un dossier pour que ses itinéraires de promenades soient inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR).

Pour répondre aux critères de sélection (comporter au maximum 30% de voies revêtues) la commune a créé « Le sentier du Dolmen », sentier qui est en fait une partie du sentier du Houx, et dont la boucle, qui s'étend sur 6km - 1h30, comprend : la Côte (point de départ), le dolmen, Négrelat, Mons et retour à la Côte.

Le sentier de l'aubépine a vu lui aussi son itinéraire corrigé pour « éviter des zones » devenues difficilement praticables. La boucle principale est de 14km (3h30) une variante de 12km (3h) existe.

Par ailleurs, le classement de nos sentiers de randonnées au plan départemental va permettre à la commune de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement financier et ainsi de valoriser notre patrimoine paysager.

Pour l'avenir immédiat, la création d'une boucle cantonale est à l'étude.



Raid 4L Trophy

Pour la 16^{ème} année consécutive, les étudiants français s'engagent dans le 4L Trophy. Ce raid humanitaire part pour 6 000 km de routes et de pistes à travers la France, l'Espagne et le Maroc jusqu'à Marrakech et rassemble environ chaque année 1 300 équipages soit 2 600 étudiants issus de 1 460 écoles.

Deux équipages comptant des jeunes étudiants de la Commune participent cette année à ce rallye. Il s'agit de La Solidarité à 4 ailes avec Amélie Reimbault et Ludivine Bignon et la 4L'arentaise avec Adrien Meynard et Corentin Ramadier.

Au nom de la Commune, le Maire a signé un contrat de partenariat avec les deux équipages qui recevront chacun une subvention de 250 €.



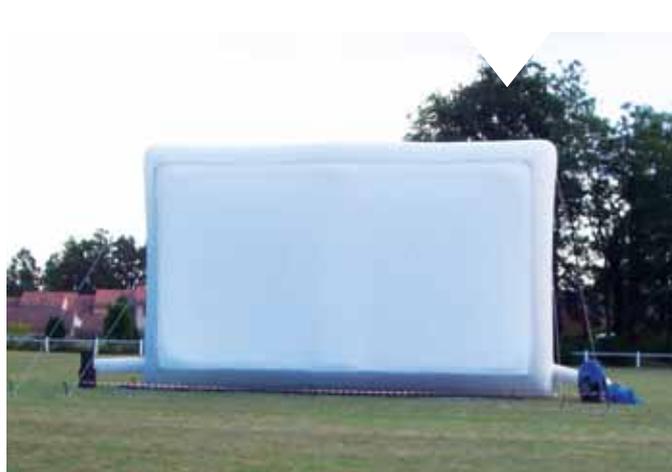
Culture, tourisme

Cinéma

Depuis juin 2010 à la salle culturelle Desoubdsanes, le 1^{er} vendredi de chaque mois (sauf août et septembre) plus de 1 500 personnes ont assisté à des séances de cinéma, en collaboration avec l'association CINÉ PLUS de Guéret. La nouveauté de l'année a été le cinéma plein air le 26 juillet à 22 heures au stade Louis Pouyol, entrée offerte par la municipalité où plus de 160 personnes ont découvert l'écran géant gonflable avec la projection du film « Sur la piste du Marsupilami ». Compte tenu de l'engouement des spectateurs, la municipalité va renouveler une séance de cinéma plein air.

L'année 2013 sera comme promise, l'arrivée du cinéma numérique avec une meilleure qualité d'image. Les tarifs 2013 :

- adultes : 5€
- enfants de moins de 13 ans : 3,50 €



Salle Desoubdsanes

Ouvrages de dames

Samedi 31 mars 2012 le groupe d'animation communal a organisé une soirée théâtrale et choisi une pièce mise en scène par Serge Reinex et interprétée par l'atelier Théâtre du Printemps « Ouvrages de dames ».

Trois dames hautes en couleurs ont conté leur quotidien autour d'un banc. En fait ce sont trois survivantes qui ont déclaré une drôle de guerre à leur mari, à leur amant, aux hommes en général..

Leurs propos prêtent à rire et conduisent les spectateurs dans un monde singulier.

Cette soirée a ravi un public heureux que le théâtre vienne à lui en milieu rural avec une pièce de qualité.

Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse

Parmi les 17 communes adhérentes, dix bénéficient de cours de musique en milieu scolaire. Madame Tilmant assure cet enseignement. Cette année encore le contenu des leçons est en phase avec le thème du projet d'école de chaque groupe scolaire, en particulier pour le choix des chants appris par les élèves.

A Saint-Laurent-sur-Gorre, Madame Tilmant intervient 1h45 tous les 15 jours auprès des élèves de Grande Section, Cours préparatoire et élémentaire.

En dehors du temps scolaire elle enseigne le piano sur les communes de Gorre et Châlus là où se trouvent les instruments.

Une nouveauté cette année, ce professeur a proposé des cours de flûte et de métallophone. Peu d'enfants ont répondu à cette proposition. Il est à espérer un meilleur engouement l'an prochain.

Affaires scolaires

Le « Préfabriqué »

Construit dans les années 60 afin de palier à une population scolaire grandissante, issue du Baby Boom, cette classe a subsisté jusqu'en juillet 2012.

Elle a d'abord abrité des élèves de 6^{ème} quand une réforme de l'éducation nationale encouragea l'entrée au collège. Puis au fil des années les classes maternelles l'ont utilisé en attente de la construction des bâtiments de l'école maternelle puis les classes primaires comme salle d'expression corporelle ou de gymnastique. C'est là encore que l'on répétait les chants ou danses produites pour la fête de la musique.

Mais la structure montée en éléments préfabriqués devint exigüe et ne répondait plus aux normes de sécurité actuelles. D'où la décision du Conseil Municipal de démolir le bâtiment et d'utiliser l'espace laissé libre au sein du groupe scolaire, pour la construction d'une salle de motricité. La démolition a été confiée à la Sté CMCTP pour un montant de 5.765€.

Actuellement le projet de cette réalisation est en cours. Un dossier a été déposé auprès des instances attribuant des subventions. C'est un projet onéreux, qui demande de la réflexion afin de donner un outil de travail qui devra répondre aux attentes des utilisateurs en matière d'activités sportives en salle.



RPI Saint-Laurent-sur-Gorre / Gorre

Les effectifs des élèves sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année dernière. A Saint-Laurent-sur-Gorre on compte à l'école Maternelle 27 élèves en Petite et Moyenne section, 27 également en Moyenne et Grande Section. 16 élèves fréquentent le Cours Préparatoire et 24 les Cours élémentaires 1^{ère} et 2^{ème} année. A Gorre on note 24 élèves dans chacune des deux classes qui accueillent le cours élémentaire 2^{ème} année et les cours moyens 1^{ère} et 2^{ème} année. Les enseignantes restent les mêmes : Mesdames Monteil, Gourcerol, Duplantier et Forestier assurent les cours à Saint-Laurent-sur-Gorre, Mesdames Criton et Andreatta à Gorre.

Les projets sont nombreux principalement autour du jardin, de l'arbre et du tri des déchets avec la collaboration de partenaires locaux ou régionaux.

Les activités de piscine et de sports sont toujours présentes ainsi que les sorties à la Médiathèque et la reconduction du projet « Je lis, j'élis ».

Création d'une salle informatique

En 2012 la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre a effectué des travaux au sein de la classe dans laquelle était installé le TBI (tableau blanc interactif). Tous les réseaux électriques et informatiques ont été modifiés. Ainsi, les ordinateurs qui se trouvaient dans le bureau de la directrice ont été déplacés dans cette salle, rendant l'activité informatique plus fonctionnelle. Fini les fils qui traînent dans tous les sens. L'entreprise Cussagnet a réalisé les travaux pendant la période estivale pour un montant de 2 793,99 € TTC.



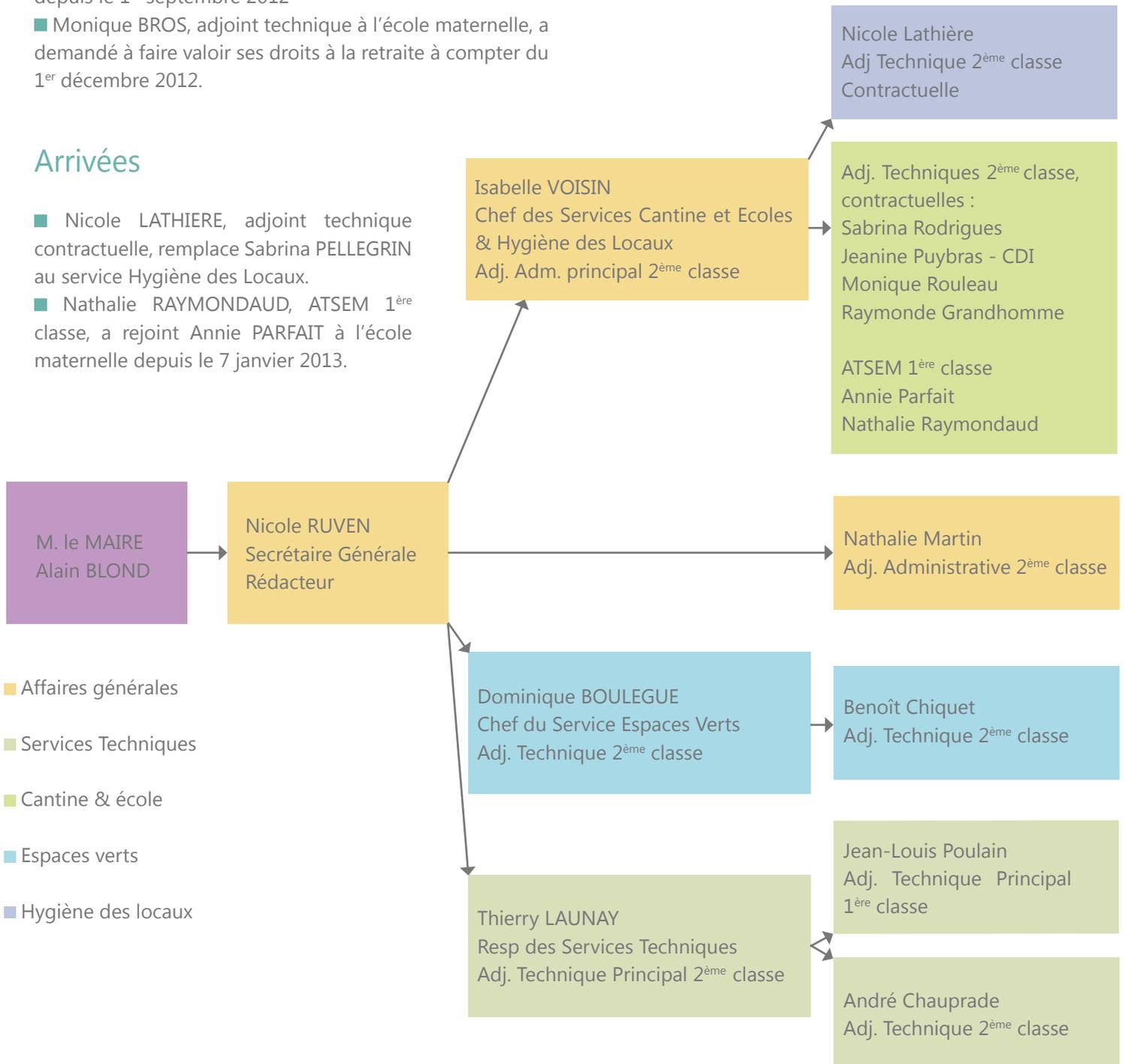
Personnel

Départs

- Nadège NEGRE, chargée de mission, a rejoint le personnel du Conseil Régional depuis le 1^{er} juin 2012.
- Sabrina PELLEGRIN, adjoint technique au service Hygiène des locaux, a rejoint le personnel de la Maison de Retraite depuis le 1^{er} septembre 2012
- Monique BROS, adjoint technique à l'école maternelle, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2012.

Arrivées

- Nicole LATHIERE, adjoint technique contractuelle, remplace Sabrina PELLEGRIN au service Hygiène des Locaux.
- Nathalie RAYMONDAUD, ATSEM 1^{ère} classe, a rejoint Annie PARFAIT à l'école maternelle depuis le 7 janvier 2013.



Etat civil

Naissances

- [Le 22 avril, Mathis DUVERNEUIL, 9 passage de Niollet
- [Le 23 avril, Rachel Marie-Henriette PRADEAU, Clos de la Vieille Latterie
- [Le 2 septembre, Ylan Kévin RONDI, 9 rue Jean Jaurès
- [Le 10 septembre, Nolan Grégory DAURIAT, 9 allée des Capucines
- [Le 23 septembre, Adèle Léonore Nathalie DUSSAUZE FERRARI, 37 route de Niollet
- [Le 25 septembre, Nina Régina Isabelle TABARY PLESSIS, 8 rue de la République
- [Le 12 novembre, Sofiya Macha Marisa LEBLANC, 6 rue des Charmilles
- [Le 23 novembre, Justine TOUYERAS, 11 place Léon Litaud
- [Le 29 novembre, Océane Laure MEZIERES, 9 allée Camille Claudel
- [Le 1^{er} décembre, Leila Aurianne POISSONNET, 10 Moulin de la Ribière
- [Le 4 décembre, Lukas DESPRES, 12 avenue du 8 mai

Décès

- [Le 21 janvier, Jean, Pierre CAMPO, Résidence les Pins
- [Le 21 janvier, Daniel, Emile BETOULE, Foyer d'accueil PERCE-NEIGE
- [Le 14 février, Amélie LAMIGE née VILLEMONTAIX, Résidence les Pins
- [Le 7 mars, Robert, Louis RATINAUD, 24 route de la Chaise
- [Le 22 mars, Pierre, Jean, Robert FREMONT, Résidence les Pins
- [Le 20 mars, Elise PAILLOT née RAYNAUD, Résidence Les Pins
- [Le 30 mars, Yvonne, Marguerite PAILLOT née CHENAUD, Résidence les Pins
- [Le 4 avril, Léontine DUBANT née CHAPUT, Le Noyer
- [Le 16 avril, Thierry DESCUBES, 29 avenue Pasteur
- [Le 25 avril, Marguerite JARRAUD née LEVEQUE, Clareuil
- [Le 6 mai, Marie, Madeleine SCHIRRU née ROSA, 21 route de Clairefaye
- [Le 17 mai, François Louis LE GOFF, Bayerie
- [Le 21 mai, Germaine MAURAND née LIBOUTET, Résidence les Pins
- [Le 28 mai, Madeleine KRUGER née CHAPUIS, Résidence les Pins
- [Le 29 mai, Adèle GROSLIER née ROCHE, 14 avenue Honoré Arnoult
- [Le 11 juin, Roland, Henri, Marie GIRAUD, Chez Caire
- [Le 16 juin, Raymonde, Marie, Louise MOREAU née CLAPAUD, Résidence les Pins
- [Le 14 juillet, Georgette, Louise CHAUVET née CHATAIN, Résidence les Pins
- [Le 6 août, Daniel NENERT, 58 route des Forêts
- [Le 9 août, Thérèse PANNETIER née BOUBY, Résidence Les Pins
- [Le 13 août, Andrée, Clémence, Eugénie LE PECULIER née MOREL, Résidence les Pins
- [Le 14 août, Marie, Louise ROULEAU née GORRE, Le Point du Jour
- [Le 2 septembre, Marie, Madeleine PAGIRAS née POLLE, Résidence Les Pins
- [Le 8 septembre, Gilbert, Marcel GIRARD, 20 avenue Pasteur
- [Le 9 septembre, Marguerite, Elisabeth SOURY née BRETEAU, 18 rue Sadi Carnot
- [Le 11 septembre, Jeanne, Marguerite MALAMAS née BERTAUD, 6 rue George Sand
- [Le 22 octobre, Dominique, Jean NANOT, Beauvais
- [Le 30 octobre, Véronique, Georgette, Michelle FAYER née DELCOURT, 5 allée du Bos de la Côte
- [Le 28 novembre, Germaine DEMERY née LONDEIX, Résidence les Pins
- [Le 7 décembre, Marguerite, Léonie LAFORGE née DEBORD, Résidence les Pins
- [Le 10 décembre, Pierre ROULAUD, avenue Charles de Gaulle
- [Le 10 décembre, Jean Antoine BERNOLIN, avenue du Docteur Descubes
- [Le 16 décembre, Marie Marguerite GOURAUD née BARBE, Résidence les Pins
- [Le 29 décembre, Denise, Marie RUAUD née TETYN la Côte



Arrêté à la date du 31 décembre 2012

Mariages

- [Le 12 mai, Mme Claire DEBORD et Mr Joseph OLIVEIRA DE SOUSA, 37 chemin de Beauvais
- [Le 26 mai, Mme Aurélie DESMARTHON et Mr Guillaume GEANT, 10 avenue du Dr Descubes
- [Le 30 juin, Mme Nadia MARTIN et Mr Laurent MEILLAUD, 14 route de Vignerie
- [Le 21 juillet, Mme Clarisse ROBISSON et Mr Nicolas LESTIEUX, 37 route de la Chaise
- [Le 21 juillet, Mme Jézabel DURAND et Mr Jérôme ROUSSY, rue George Sand
- [Le 11 août, Mme Josiane GUY et Mr Patrick GROLEAU, 14 chemin de la Ville
- [Le 15 septembre, Mme Marie-Noëlle GLAPPIER et Mr Didier PROU, 37 route de Vignerie

Repas des anciens

C'est le 17 mars dernier qu'a eu lieu le traditionnel repas des anciens à la Salle des fêtes. 170 personnes ont honoré l'invitation par leur présence.

Si le chef du Restaurant du Presbytère et son équipe ont régalé les papilles des convives, l'animation assurée par Jean-Luc Lasvergnas a ravi l'assemblée. Chacun a pu reprendre seul ou en chœur les refrains proposés par le chanteur et la musique a permis aux danseurs de montrer qu'ils avaient encore bon pied...



Notre centenaire

Madame Faure Marie née le 24 Août 1907. vient de fêter ses 105 ans entourée de tous les siens. Nous lui souhaitons de nombreux autres gâteaux d'anniversaire.



Associations

Comité de Jumelage

Mme LEFEVRE Véronique
05.55.00.02.52

Jardin de Liliane

Mme BROUSSAUDIER Liliane
05.55.48.14.29

USEP-Ecole « Les Aiglons »

Mme MONTEIL Pauline
05.55.00.01.55

Jazz Danse

Mme DESBORDES Sylvie
05.55.00.08.19

Fastoche les enfants !

Mme CHAMOULAUD Hortense
05.55.00.73.20

Comité des Fêtes

Mme NADAUD Corinne
05.55.00.07.71

F.N.A.T.H.

Mme VERGNAUD Andrée
05.55.00.02.20

La Gaule Laurentaise

Mr MATHIEU Jean-Pierre
05.55.50.88.32

Amicale des commerçants

Mr ESCALMEL Dominique
05.55.00.08.44

Amicale des sapeurs-pompiers

Mr LEONARD Jean-Pierre
09.71.49.00.61

Les Anciens Combattants

Mr MALICHIER André
05.55.48.11.30

Associations des chasseurs

Mr MORANGE Jean-Pierre
05.55.00.03.42

GVA

Mr PATAUD Jean-Pierre
05.55.48.20.28

F.N.A.C.A.

Mr PIVETEAU Robert
05.55.00.02.55

Team Extra-Fish 87

Mr LAFONT Fabien
05.55.32.41.66

Sporting club cycliste Laurentais

Mr RAYMONDAUD Yves
05.55.48.10.36

Amicale de l'école

Mme BAILLIER Marie-Laure
05.55.48.18.90

Tennis Club Laurentais

Mr SCOTTO DI PERROTOLO Thierry
05.55.00.07.33

Les retraités du canton

Mr LHOTTE Roger
05.55.00.04.45

Judo Val de Gorre

Mr PELERIN Philippe
05.81.31.61.72

Soleil de l'Âge d'Or

Mme GUINEBERT Jacqueline
05.55.00.01.02

Donneurs de sang

Mr RANTY Bernard
05.55.79.42.69

Gymnastique volontaire des retraités du canton

Mme POUSSIN Genviève
05.55.00.03.86

Gymnastique volontaire Laurentaise

Mme DEMONT Claudine
05.55.48.12.16

Val de Gorre, Avenir et Santé

Mr DELEBASSEE Dominique
05.55.00.01.00

Associations

La FNATH, une association qui peut vous aider !

La FNATH pour quoi ?

Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap,
- le droit du travail,
- le droit des assurances,
- les prestations familiales,
- l'assurance chômage,
- les accidents de la voie publique,
- les accidents domestiques,
- la retraite...

Quelque soit le régime social (salarié, exploitant agricole, artisan, commerçant, employé du public...)

La FNATH pour qui ?

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense auprès de :

- toutes les victimes :
 - > d'accidents du travail, d'accidents de service,
 - > de maladies professionnelles,
 - > d'accidents domestiques,
 - > d'accidents de la circulation,
 - > d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales,
 - > de pathologies liées à l'amiante...
- toutes les personnes :
 - > malades,
 - > invalides,
 - > handicapées.

La FNATH comment ?

Ecoute – Conseil- Défense

Les collaborateurs juristes :

- reçoivent les adhérents sans RDV au siège de l'association à Limoges ou lors d'une des nombreuses permanences organisées sur le département.

Une permanence mensuelle est organisée à Saint-Laurent-sur-Gorre avec une collaboratrice du service de conseil et de défense le **2^{ème} samedi de chaque mois** de 9 h à 11 h, 2 Place de l'Eglise (sous les arcades).

- effectuent un point complet sur la situation de l'adhérent afin de déterminer s'il perçoit bien l'ensemble des prestations et aides qui peuvent lui être attribuées compte tenu de sa situation.
- écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Pour en savoir plus :

www.fnath87.org ou 05.55.34.48.97



Le Soleil de l'Age d'Or

L'association le « Soleil de l'âge d'or » a été créée en 1999 par quelques membres du personnel de la maison de retraite « La Résidence les Pins » dans l'objectif d'apporter un peu plus de confort aux résidents, de promouvoir la vie sociale et culturelle ainsi que de dynamiser le projet d'animation.

En voici quelques exemples : création d'une boutique, sorties, spectacles, fête de l'été, voyage annuel.

Si pendant plusieurs années l'association fut très active, elle est maintenant gérée par une poignée de bénévoles et rencontre des difficultés à perdurer.

Des manifestations telles que la fête de l'été et le Baby troc ont pu être maintenues et les bénéficiaires viendront aider à financer les animations musicales proposées en fin d'année et le voyage prévu en 2013.

Associations



Judo Val de Gorre

Le club cantonal JUDO VAL DE GORRE propose des cours d'initiation au judo et au jujitsu sur le tatami de la salle polyvalente de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Les séances d'entraînement ont lieu (hors vacances scolaires inscrites au calendrier) :

■ le lundi de 18h à 19h pour les enfants de 6 à 10 ans, de 19h à 20h pour les ados dès 11 ans et les adultes. Seul le cours de 18 à 19h est actuellement dispensé faute de licenciés.

■ le mercredi de 17h15 à 18h pour les enfants de 4 et 5 ans (éveil au judo), de 18 à 19h pour les enfants de 6 à 10 ans, de 19h15 à 20h15 pour les ados à partir de 11 ans et les adultes. Le cours de 19h15 à 20h est également supprimé pour les mêmes raisons que le lundi.

Les inscriptions peuvent être prises tout au long de la saison, en début de cours.

Un kimono peut être prêté pour deux séances d'initiation gratuites.

Les cours du lundi sont assurés par Teddy TROUILAUD, enseignant bénévole, et ceux du mercredi par Patricia JACOMET, professeur diplômé d'Etat.

Les enseignants, les dirigeants et les judokas seront très heureux d'accueillir toute personne intéressée, enfant ou adulte, pour la pratique de ce sport aux valeurs morales reconnues, alliant maîtrise de soi et respect de l'autre.

Contacts : Ph. PELERIN 05.55.70.68.97 / N. DESCUBES 05.55.48.29.52 - judovaldegorre@gmail.com



Sporting Club Cycliste Laurentais de la Vallée de la Gorre

Le club compte désormais 50 membres.

Le calendrier des manifestations pour la saison 2012 / 2013 :

- 2 février 2013 repas dansant ;
- 7 avril 2013 VTT et randonnée pédestre à Saint-Cyr ;
- 4 mai 2013 demi-journée cyclo
- 18 – 19 – 20 mai 2013 week-end de la Pentecôte sortie du club, à l'Île d'Oléron

Si vous êtes intéressés pour pratiquer le cyclo tourisme, le cyclo sport ou le VTT, renseignez-vous auprès du Président Yves Raymondaud au 05.55.48.10.36.



Comité des fêtes

Lors de sa dernière Assemblée Générale, le Comité des Fêtes a élu un nouveau bureau se composant de :

Présidente : Corinne NADAUD-HOUILLON

Vice-Présidente : Nathalie THARAUD

Secrétaire : Geneviève DEXET

Secrétaire adjointe : Jacqueline BOUGOUIN

Trésorière : Claire LAUNAY

Trésorier adjoint : Gérard DEXET

L'ensemble des membres s'est ensuite mis au travail !

Nous vous proposons pour l'année 2013 :

Le 2 mars 2013 : une soirée « Petit salé » à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Gorre animée par la troupe « L'Escola Dau Mont Gargan »

Les 10 et 11 août 2013 : Fête annuelle. Après le far west l'année dernière, nous vous proposerons un week-end exotique avec le traditionnel repas champêtre animé du samedi soir, fête foraine et animations le dimanche après-midi en attendant le superbe feu d'artifice.

Nous vous attendons très nombreux !!

L'amicale des écoles

L'amicale des écoles du R.P.I. de Gorre et Saint-Laurent-sur-Gorre est pleinement active au sein des écoles du R.P.I. par l'organisation d'activités, permettant de récupérer des fonds.

L'ensemble des fonds recueillis au travers des manifestations, sert à vos enfants pour le financement d'activités pédagogiques, pour réduire le coût des voyages, pour participer à l'achat de matériels pédagogiques pour les classes des écoles de Gorre et Saint-Laurent-sur-Gorre.

L'amicale a renouvelé son bureau au mois de septembre 2012. Thierry CAHU a légué son poste de secrétaire à Virginie GAUDY, Philippe DUPUY est maintenu au poste de trésorier, Marie-Laure BAILLIER reste à la présidence ! Nous avons aussi voulu étoffer le bureau en ajoutant de adjoints ;

■ secrétaire adjoint : Thierry CAHU, Trésorier,

■ adjoint : Cécile DESBORDES,

■ vice-président : Frédérique CAUMONT.

Cette année est riche en nouveaux membres dynamiques et volontaires, nous avons une équipe d'environ 20 personnes ce qui nous permet d'organiser des manifestations plus importantes comme :

■ un LOTO le 9 février 2013,

■ un repas à thème avec animation dansante le 23 mars 2013

■ un vide grenier le 5 mai 2013.

Bien sûr nous gardons nos classiques !! Stand au marché de Noël de Saint-Laurent-sur-Gorre puis la kermesse de fin d'année scolaire.

Pour nous joindre et nous rejoindre (il n'est jamais trop tard...)

Marie-Laure BAILLIER (la Présidente) : 05.55.48.18.90

Virginie GAUDY (secrétaire) : 05.55.58.89.92

Philippe DUPUY (trésorier) : 05.55.00.07.93



Associations

Football Club de Saint-Auvent

Le Football Club de Saint-Auvent compte actuellement 133 licenciés avec presque toutes les catégories. En juin 2012, notre association a élu un nouveau conseil d'administration et un bureau directeur avec Bruno LIENHART (Président), Franck CHESSERON, Vice-Président (secteur Administratif), Patrick GROLEAU (Secteur adultes), Michel GRAND (Président délégué de L'Ecole de Football), Jean-Claude CHABERNAUD (Trésorier) et Frédéric BESSE (Secrétaire Général).

Point sur les équipes

Sur équipes U.17, Séniors et Vétérans :

L'équipe de U.17 enregistre de très bons résultats sportifs qui matérialisent le travail effectué par les nombreux bénévoles notamment dans la formation.

L'équipe première montée en 2nde division de district en fin de saison, se trouve au milieu de tableau au niveau du classement. L'objectif du début de saison qui était le maintien semble donc à portée malgré un groupe rajeuni.

L'équipe réserve, le but de l'année est également le maintien en 4^{ème} division. Objectif qui semble réalisable au vu de l'effectif.

L'équipe Vétérans composée de licenciés de 40 à 55 ans, joue à Saint-Laurent-sur-Gorre contre des équipes du département.

Répartitions des équipes :

■ U6/U7/U8/U9

Vignaud Joël / Caille Stéphane / Perrier Yoann / Goupillou Patrice

20 (jeux à 5) - Saint-Auvent le samedi à 10h30

■ U10 /U11

Meunier Sébastien / Dutheil Guy / Cheval Gislain / Chabot David

12 (jeux à 8) - Saint-Laurent-sur-Gorre le mercredi à 18h00

■ *U12/U13

Desbordes Daniel / Lacroix Denis / Tête Gilbert / Lathière Jean-Claude

14 + 8 licenciés ROC* > Rochechouart le mercredi à 18h00 en 1^{ère} phase (dès février)

Saint-Auvent le mercredi à 18h00 en 2^{ème} phase

*Entente avec Rochechouart donc 2 équipes

Section Ecole de Foot

Pdt délégué : GRAND Michel : 05.55.48.13.66 / 06.45.45.43. 52

Secrétaire : DARDILHAC Laëtitia : 06.21.26.18.07

Trésorière : CHESSERON Isabelle : 05.55.06.31.52

Après une année footballistique 2011-2012 pleine d'espoir avec la remise du Label Argent par la FFF et avec le début de l'entente FC Saint-Auvent - Rochechouart dans les catégories U13 et U 15, nous voilà repartis pour une saison déjà bien débutée. Une baisse des licenciés en débutants la saison dernière était constatée. Il était donc important de relancer l'école de Foot pour pérenniser le club. La découverte du football lors d'une journée organisée au stade de Saint-Auvent au mois de juin fût une réussite, l'effectif des U6 à U9 passe de 8 à 21 avec la venue d'enfants de tout le canton et de plus loin. Avec des entraînements et les matches dispatchés sur les terrains de Saint-Auvent, Saint-Laurent-sur-Gorre et Rochechouart, les résultats du début de saison sont très encourageants. Le planning des entraînements et des matchs sont affichés au stade de Saint-Auvent et toutes les semaines sur le Populaire du Centre et le Nouvelliste.



Associations

Manifestations à venir

- Samedi 30 mars 2013 : Sortie match de ligue 1 Bordeaux/Lorient (réservé aux licenciés)
- Samedi 27 avril 2013 : Repas du club
- Dimanche 28 Avril 2013 : à partir de 10h00 : Chasse aux trésors aux allées du château / 12h30 : Repas sur réservation
- Samedi 1^{er} juin 2013 : Rallye du Club
- Week-end Pentecôte au stade de Saint-Auvent :
Vendredi 17 mai : Tournoi U6/U7/U8/U9 à partir de 19h00
Samedi 18 mai : Tournoi U10/U11 et U12/U13 la journée
Dimanche 19 mai : Tournoi de l'amitié

Site du club : www.fc-saint-auvent.com

Comme vous pouvez le constater et quel que soit la catégorie et le niveau, nous essayons de maintenir au mieux notre association avec un encadrement de qualité afin d'offrir un loisir de proximité où nos jeunes et moins jeunes peuvent s'épanouir.

Nous remercions la municipalité de Saint-Laurent-sur-Gorre pour le prêt des installations, la réfection des vestiaires (Peinture) et pour cette année l'achat d'un pare-balcons qui sera posé très prochainement par les bénévoles du club.

Bruno LIENHART

ACCA

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) a tenu son assemblée générale le dimanche matin 24 juin à la salle Jean Barbet qui pour la circonstance nous était mise à disposition gracieusement par le club du 3^{ème} âge. Nous en profitons pour les remercier. Le président Jean Pierre Morange fait observer une minute de silence pour nos deux amis Jacques et André disparus en 2011. Le tiers sortant du bureau Jean Paul Garreau, Marcel Morange et Raymond Raynaud est reconduit dans leurs fonctions sauf pour notre ami Raymond qui est absent pour maladie depuis plusieurs mois déjà. C'était notre technicien de surface (balai) qui n'hésitait pas à relever les manches pour que l'association ait un local d'une propreté remarquable et remarquée. Nous lui devons tous une grande reconnaissance. M. Bernard Lameau propose sa candidature, il est élu à l'unanimité. A l'initiative de la Fédération Départementale des chasseurs et du succès des années précédentes, une journée découverte de la nature et des pratiques de la chasse pour la 5^{ème} année consécutive s'est déroulée le samedi 20 octobre. Une vingtaine de jeunes et adultes ont répondu présents malgré une météo à ne « pas mettre un chien dehors ». Cette journée s'est terminée par un moment de convivialité bien mérité.

Suite à l'engouement de la journée steak de CERF, l'association reconduit cette manifestation cette année, et elle vous propose :

- le 28 juillet, la journée entrecôte de bœuf,
- le 8 septembre, la journée steak de CERF.



Associations

Jazz Danse

L'année 2012-2013 est une année importante pour l'association Jazz Danse, puisqu'en 2013, **l'association fêtera ses 20 ans**. A cette occasion, elle présentera un spectacle le samedi 29 juin 2013 à la salle polyvalente de Saint-Laurent-sur-Gorre, et souhaiterait présenter des photos de ces vingt dernières années. Si des familles sont en possession de photos prises lors des activités, ou si certaines danseuses souhaitent se joindre au spectacle et présenter une danse, prière de nous contacter par téléphone au 05.55.00.08.19 ou au 05.55.48.21.58.

En cette rentrée scolaire et comme l'année précédente, l'association propose à ses adhérents les cours suivants :

- Hip-Hop, à partir de 6 ans, dispensés par un intervenant de l'association Multi Fa 7, les mardis de 18h15 à 19h15 et de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes de Saint-Auvent
- Jazz enfants, dispensés par Aurélie Dutheil les mercredis de 17h30 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Auvent.
- Country, dispensés par Aurélie Dutheil les 3 premiers mercredis de chaque mois de 21h15 à 22h15 à la salle des fêtes de Gorre.
- Country débutants, dispensés par Aurélie Dutheil les jeudis de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Gorre.

L'année dernière, un premier bal country a été organisé à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Gorre le samedi 12 mai.

En outre, le vendredi 29 juin, à la salle des fêtes de Saint-Auvent, l'année a été clôturée par une soirée, où les familles et les amis des adhérents, venus en grand nombre, ont pu apprécier des démonstrations en jazz enfants, hip-hop et country. Les intervenants de l'association Multi Fa 7 ont eux-mêmes présenté un numéro de hip hop. Après la présentation de ces diverses activités, le pot de l'amitié a permis une rencontre chaleureuse, agrémentée des gâteaux préparés par les parents.

Si l'une des activités physiques proposées vous séduit, l'association Jazz Danse sera heureuse de vous accueillir, même en cours d'année, les inscriptions pouvant se faire tout au long de l'année.

Pour tout contact, adressez-vous, après 19 heures, au 05.55.00.08.19 ou au 05.55.48.21.58.

Association des retraités du Canton

L'association des retraités du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre est toujours sur le pont ; malgré une diminution de ses adhérents, elle essaie de maintenir le cap, et anime, le premier mardi de chaque mois, d'octobre à juin, un après-midi de 14h30 à 17h à la salle Jean Barbet.

Ces après-midi très appréciées, permettent de se retrouver et d'échanger sur tous les sujets : culturels, sur le jardinage, la chasse, la pêche, le sport, la santé...

Lors de ces réunions annuelles une animation est assurée par la venue d'éléments extérieurs ou par notre propre groupe.

Malheureusement cette année celui-ci est amputé de Paulette et Yvette que nous remercions pour leur gentillesse et l'implication dont elles ont fait preuve durant leur présence parmi nous. La santé ne permet pas toujours de faire ce que l'on voudrait.

Notre groupe se compose de 15 chanteurs, ce qui devient problématique. Mais nous nous investissons pleinement et chacun prend son rôle à cœur !

Aussi nous invitons les personnes aimant la musique ou aimant chanter à venir nous rejoindre. Les répétitions ont lieu le lundi et le mercredi de 14h à 17h à la salle Jean Barbet.

Notre groupe animera 2 soirées gratuites ouvertes à tous le samedi 9 février 2013 et le vendredi 7 juin 2013 à partir de 20h30 à la salle Jean Barbet.

Les communes de Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Cyr, Saint-Auvent et Gorre nous attribuent des subventions qui nous permettent de subsister et d'entretenir le bâtiment dont l'association est propriétaire.

Les frais de gestion sont de plus en plus difficiles à assumer, aussi nous remercions Messieurs les Maires et leurs conseillers municipaux pour ces subventions.

Le Président Roger Lhotte

A.A.P.P.M.A. La Gaule Laurentaise

A.A.P.P.M.A. (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique)

C'est en présence de Mr Le Conseiller Général, de Mr Le Maire de Saint-Laurent-sur-Gorre, de Mr Le Maire de Saint-Cyr et de Mr le Commandant de brigade de gendarmerie, que s'est déroulée le 12 février l'Assemblée Générale devant de nombreux pêcheurs.

Le Président, Mr Jean-Pierre MATHIEU a retracé les activités de l'année passée, et celles à venir : travaux, lâchers de poissons, manifestations. Tout s'est déroulé dans une très bonne ambiance, 2012 a été un bon cru.

Il y a 2 ans, nous vous parlions de créer une réserve entre Gorre et Saint-Laurent-sur-Gorre, c'est fait. Elle sera en place pour l'ouverture 2013, pour une période de 4 ans. Cependant, il y a encore du travail à effectuer, et quelques points devront être aménagés (création de caches, enrochement pour créer du courant afin de maintenir les frayères et favoriser le repeuplement de la truite farios. (Nous espérons le soutien matériel et / ou financier des municipalités).

Nous avons aussi envisagé d'autoriser la pêche aux écrevisses sur le parcours, mais c'est avec regret que nous vous annonçons que la réglementation ne l'autorise pas.

Nous tenons à remercier les nombreux participants et le public de nous avoir accompagné pour l'ouverture de l'étang de pêche : le 1^{er} mai, le concours des jeunes pê-

cheurs : le 14 juillet, le championnat de France de pêche au coup : en juillet, sans oublier le grand concours le jour de la fête.

Actuellement, nous comptons plus de 200 licenciés de tous âges, de 5 ans à 92 ans, avec de plus en plus de jeunes de tout le canton. Merci aux parents qui les accompagnent.

Nous remercions la municipalité pour son soutien matériel, les bénévoles, fidèles tout au long de l'année, sans oublier nos amis chasseurs, que nous sollicitons sans relâche, ceux-ci se reconnaîtrons. Merci au Sivom à Mme Marie ADALBERT, technicienne qui se démène toute l'année pour le nettoyage des ruisseaux, l'enlèvement des embâcles, mais aussi les conseils techniques.

Les membres du bureau vous disent à très bientôt et vous souhaitent une bonne et heureuse année 2013.

Dates à retenir :

1^{er} mai, 14 juillet ; et au mois d'août le dimanche de la fête.

Cordialement. Le Bureau.

Contacts

Tél : 06.45.43.89.80. ou 05.55.00.00.14.



Vie pratique

Locations stands et chapiteaux

Stand 2,5 x 2,50m ; 2,5 x 5m ; 3 x 5m ; Prix : 50 €, compris : transport, montage et démontage - caution de 100 € par stand.

Chapiteaux 6 x 7m, gratuit pour les associations communales et les repas de rue. Compris : transport, montage et démontage - caution de 300 € par chapiteau.

Réservation en Mairie au 05.55.00.00.21

Services

Electricité :

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique. Contacter les services de E.R.D.F au 09.726.750.87.

Eau :

En cas de fuite ou de problèmes liés à la distribution d'eau. Contacter la SAUR au 05.87.23.10.01.

Téléphone :

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone.

Composer le 10 13.

L'office de tourisme

Jours et heures d'ouverture (*) :

Du 1^{er} janvier au 30 juin et du 16 août au 31 décembre : le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h.

Fermeture le dimanche et le lundi.

Du 1^{er} juillet au 15 août :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Fermeture le dimanche et le lundi.

(*) *Renseignez-vous avant de vous déplacer, une absence est toujours possible.*

Site internet : www.tourisme-valleedelagorre.com

Courriel : tourisme.valleedelagorre@orange.fr

Place des Allumettes

87310 – Saint-Laurent-sur-Gorre

Tél. : 05.55.00.06.55

Port. : 06.87.53.29.90



Marché fermier



Marché fermier

Manifestations connues pour 2013

20 janvier : Tourtière de l'association de gymnastique volontaire des retraités du canton à Gorre

01 février : Cinéma salle Desoubdsanes

02 février : Repas du Sporting Club Cycliste Laurentais

09 février : Loto de l'amicale des écoles

09 février : Spectacle des retraités du Canton, salle J. Barbet

26 février : Don du sang

01 mars : Cinéma salle Desoubdsanes

02 mars : Repas du Comité des fêtes

16 mars : Repas des aînés de la commune

23 mars : Repas de l'amicale des écoles

05 avril : Cinéma salle Desoubdsanes

07 avril : VTT et randonnée pédestre Sporting Club Cycliste Laurentais

27 avril : Repas du club football de Saint-Auvent

28 avril : 10 heures chasse aux trésors aux allées du château Football club Saint-Auvent suivi d'un repas sur réservation à 12h30

01 mai : Ouverture de l'étang de pêche

04 mai : Demi-journée vélo, Sporting Club Cycliste Laurentais

05 mai : Marché aux fleurs et vide grenier de l'Amicale des écoles à Gorre

11 mai : Loto du judo

17 mai : Tournoi football club de Saint-Auvent U6/U8/U9 à partir de 19 heures

18 mai : Tournoi football club de Saint-Auvent U10/U11/U12/U13 la journée

19 mai : Tournoi de L'amitié club football de Saint-Auvent

25 mai : Repas des pompiers

01 juin : Rallye du club de football de Saint-Auvent

07 juin : Cinéma salle Desoubdsanes

07 juin : Spectacle des retraités du Canton, salle J. Barbet

28 juin : Fête de l'école, kermesse et repas de l'Amicale des écoles à Saint-Laurent-sur-Gorre pour clôturer l'année scolaire.

29,30 juin : Spectacle de l'association Jazz-danse

04 juillet : Don du sang & cinéma plein air (ou août)

14 juillet : Concours de pêche Jeunes pêcheurs

28 juillet : ACCA repas entrecôte au plan d'eau

10,11 août : Fête annuelle au plan d'eau & cinéma plein air (ou juillet)

06 septembre : Cinéma salle Desoubdsanes

08 septembre : ACCA repas steak de CERF au plan d'eau

04 octobre : Cinéma salle Desoubdsanes

08 novembre : Cinéma salle Desoubdsanes

01 décembre : Marché de Noël Place Léon Litaud.

06 décembre : Cinéma salle Desoubdsanes



Fête annuelle



Fête annuelle



Fête annuelle



Mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre
3, place de la Mairie
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre

tél. : 05 55 00 00 21
mail : mairie.stlaurent.gorre@wanadoo.fr
web : saint-laurent-gorre.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le samedi de 9h à 11h45



11 novembre



11 novembre



11 novembre



8 mai



8 mai



Marché fermier



Concours de pêche



Marché fermier



Fête annuelle



Fête annuelle



Fête annuelle



Fête annuelle



Marché de Noël



Fête annuelle



Marché de Noël